



Module Médiation interculturelle

M1 - Introduction

M2 - Définitions générales

M3 - Les principaux champs de la médiation interculturelle

M4 - Exemples et illustrations

M5 - Pour aller plus loin

Paroles de Voyageurs - Poste de médiation interculturelle : fiche de poste.

Bibliographie sélective

M6 - Évaluation

Questionnaire à choix multiples - Étude de cas 1 - Étude de cas 2

M7 - Conclusion

I. Introduction

par Thierry CHEVROLET

thierry.chevrolet@wanadoo.fr

Un enseignant de collège, en classe spécifique pour adolescents Tsiganes et Voyageurs, voit un jour arriver dans sa classe une fratrie de trois jeunes âgés de 12 à 15 ans. C'est leur premier jour au collège. Ils sont accueillis en classe à 9h comme il se doit par l'enseignant, qui à 10h30, au moment de la récréation, s'en va comme d'habitude en salle des professeurs, laissant les trois nouveaux avec les autres élèves sur la cour. Quand l'enseignant revient, les trois jeunes ne sont plus là. Interrogés, des camarades disent les avoir vu sortir du collège... Panique de l'enseignant, qui se sent responsable. Qui sort de l'établissement, pour essayer de les retrouver, en vain... Finalement, c'est avec plus d'un quart d'heure de retard que les trois jeunes réapparaissent en classe. L'enseignant est furieux. Il a téléphoné aux parents sur leur portable. Les élèves se fâchent à leur tour : ce premier jour s'annonce vraiment mal !

Un travail de médiation permettra :

- à l'enseignant de comprendre que ces jeunes, peu scolarisés antérieurement, n'ont pas intégré les règles scolaires et n'ont absolument pas conscience d'avoir transgressé une loi. Ils sont sortis parce qu'ils avaient faim : ils s'étaient levés tôt et n'avaient pas eu le temps de manger le matin avant de venir. Comme l'aîné avait un peu d'argent ils se sont rendus jusqu'à une épicerie du secteur pour acheter à manger.
- aux jeunes de comprendre l'inquiétude légitime de l'enseignant générée par leur escapade... et les responsabilités engagées en particulier en cas d'accident.
- aux parents de percevoir que l'enseignant se préoccupe effectivement des enfants et qu'il est vigilant en leur absence.

En classe maternelle, une petite Voyageuse, Gypsie, a soif et réclame à boire. Sur le bureau de la maîtresse, il y a une bouteille d'eau, mais, détail que Gypsie ignore, elle a été remplie avec de l'eau du robinet. La maîtresse prend un verre, et devant l'enfant, le remplit avec de l'eau fraîche au robinet. Gypsie refuse

catégoriquement de boire ce verre d'eau. La maîtresse ne comprend pas. Elle pense à un caprice de l'enfant.

Un travail de médiation permettra de comprendre la situation : au cours des périodes de voyage, certains stationnements se font sur des aires où l'eau n'est pas toujours potable. Par mesure de sécurité pour les petits, les parents ont posé comme interdit en leur absence de boire l'eau autre qu'en bouteille. Gypsie ne fait qu'obéir à cette règle de prudence imposée par ses parents.

Au moment de Noël, où ont été travaillés un certain nombre de mots autour du thème (papa Noël, la neige etc) une enseignante donne à lire à voix haute à une petite Voyageuse lectrice débutante la phrase suivante : « le petit papa joue dans la neige ». Blocage de l'enfant, qui refuse catégoriquement de lire la phrase. L'enseignante s'énerve car il ne fait aucun doute que l'enfant est capable de lire ces mots et qu'elle fait donc preuve de mauvaise volonté. L'enfant se réfugie derrière l'explication suivante : son grand frère ne veut pas qu'elle lise cette phrase à voix haute. L'enseignante s'énerve d'autant plus : de quoi se mêle ce grand frère ?

Un travail de médiation permettra de débloquer la situation, travail par lequel l'enseignante apprendra :

- que dans la langue des Voyageurs, le mot « papa » se dit « tata ».
- qu'au sein d'une fratrie, il est très fréquent que les plus grands soient responsables des plus petits, qui dès lors obéissent à leur grand frère ou leur grande sœur...
- que Papa était le surnom d'un cousin de la petite fille en question, que ce cousin est décédé il y a quelques mois, et que par respect des morts et dans le souci de protection de leur âme il est formellement interdit de prononcer leur nom...

N'importe quel travailleur social pourra témoigner de la fréquence des cas où des discours totalement opposés peuvent être entendus au sujet de la scolarisation des enfants : si le travailleur social rencontre un enseignant, ce dernier va se plaindre de l'absentéisme de tel enfant Voyageur. Si le travailleur social écoute le discours de la famille, celle-ci témoigne au contraire de la régularité et de l'effort réalisé à envoyer l'enfant à l'école « tous les jours depuis qu'il est tout petit »...

Un travail de médiation permet de clarifier les différences de perception des notions de temps, de régularité, entre le monde des sédentaires et celui des Voyageurs. L'investissement sur l'école n'est pas le même, et n'est pas perçu de la même façon...

A l'hôpital le personnel hospitalier peut se sentir exaspéré ou dépassé devant l'arrivée massive de toute la famille qui se regroupe autour du malade. Les médecins pourront s'énerver de voir tant de monde dans la chambre du malade, et pourront en vain essayer par le discours de faire comprendre aux parents l'importance du repos pour le bien-être même et pour l'efficacité des soins prodigués au malade.

Un travail de médiation pourra permettre au personnel hospitalier d'appréhender différemment la présence massive de la famille à l'hôpital. Pour une meilleure efficacité de la relation, la médiation pourra en l'occurrence leur permettre de comprendre que dans de tels moments, il est inutile de chercher à raisonner avec les proches immédiats du malade. Si ce dernier est par exemple un enfant, il conviendra de chercher un interlocuteur ailleurs que dans la sphère de proximité immédiate (parents, frères, sœurs). Cela pourra être un cousin plus éloigné, une tante... C'est cette personne, dont la charge émotive sera moins forte, qui sera à même d'entendre les discours des médecins et de les faire entendre au groupe familial...

Les exemples abondent, que ce soit dans le domaine scolaire, médical ou dans de multiples autres domaines, et nous pourrions ici en citer bien d'autres.

Ces exemples permettent d'illustrer comment un travail de médiation peut dans certains cas lever d'éventuels malentendus ou certaines incompréhensions. Les enseignants tout comme les travailleurs sociaux, pour un accompagnement efficace et cohérent des populations avec lesquelles ils travaillent, ne peuvent faire l'économie de ce travail, qui va rendre compréhensible, c'est-à-dire révéler, expliquer et mettre en relation, de façon bilatérale, les représentations, les normes, les valeurs de chacun : quelles sont les manières de concevoir, de dire, de faire ou de croire, des personnes et groupes en relation ? Il ne s'agit pas ici d'occulter la nécessaire distinction entre des dimensions culturelles et des dimensions sociales : une approche interculturelle ne peut pas devenir l'alibi de difficultés inhérentes à la précarité économique par exemple. Il faut garder à

l'esprit que les écarts entre des classes socio-économiques sont sur certains aspects souvent plus importants que ceux qui sont observables entre deux communautés culturelles.

Néanmoins, dans de nombreux cas, la prise en considération de l'aspect interculturel permettra, par une mise en synergie des différences, d'avancer de façon positive sur un certain nombre de points comme ceux que souligne Marc Thomas¹ :

- dépasser la peur et entrer en relation avec l'autre
- se transformer dans la relation sans perdre son identité
- gérer malentendus et conflits en prenant en compte divers points de vue
- créer des conditions nouvelles de coopération.

Nous essaierons, tout au long du travail qui suit, de clarifier les notions de médiation en général et de médiation interculturelle plus précisément, en abordant cette dernière notion sous l'angle particulier des Tsiganes et Voyageurs. Nous avons choisi de donner dans ce module une large place aux exemples que nous développerons ci-dessous, afin de nourrir la réflexion du lecteur au travers de ces illustrations.

¹ **Marc Thomas**, Président du Centre de Médiation Interculturelle, directeur pédagogique du centre de formation « **la Compétence Interculturelle** »

II. Définitions générales

par Laurence MENEZ et William JUMELIN

A. La médiation

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

1. Ce que n'est pas la médiation

La médiation est à démarquer nettement de la « négociation » et de la « résolution des conflits », deux processus avec lesquels on la confond souvent.

a. La médiation n'est pas la négociation

La négociation est un processus qui permet à deux ou plusieurs parties en présence dont les intérêts s'opposent, de trouver un accord à travers des entretiens directs entre les représentants de ces parties.

A l'origine, la négociation ne se rapporte pas à un conflit, mais à un échange. Aujourd'hui, son sens a changé : on parle, par exemple, de négociation pour résoudre les conflits sociaux. Il s'agit d'une confrontation directe entre les deux parties, sans intermédiaire, même si ces deux parties peuvent être représentées.

La négociation est un apprentissage de la relation, mais elle continue de manifester des ruptures sociales, des violences, même si celles-ci s'expriment dans une forme où elles peuvent se dire ou être entendues. On peut penser que la médiation est un outil de la négociation. Cependant, on comprend vite que la médiation est une pratique à part entière, se démarquant de la pratique de négociation notamment par la présence d'un tiers neutre, le médiateur.

b. La médiation n'est pas la résolution des conflits

Il est complètement irrationnel de vouloir nier un conflit nécessaire et donc de définir la médiation exclusivement comme « résolution de conflit ». Le conflit en lui-même est une réalité utile : il est à associer à la notion de développement. L'essentiel est de l'empêcher de s'enliser, de faire en sorte que la violence ne s'y introduise pas. La violence vient transformer les deux parties en présence en ennemis qui veulent, non plus gérer leur conflit et aboutir à un nouvel équilibre dans leurs rapports, mais vaincre l'autre. Le conflit en tant que tel n'est pas l'inverse de la paix, mais une possibilité de construire celle-ci.

Si le but de la médiation consiste à réduire à néant un conflit entre deux parties, tous les efforts du médiateur porteront, non pas à sauvegarder les différences et à les maintenir, mais à effacer ces différences pour aboutir à une sorte d'idéal de façade. Il est donc nécessaire, pour arriver à une véritable définition de la médiation, d'avoir une conception réaliste du conflit.

Une réelle définition de la médiation place donc cette dernière en amont du conflit, et admet le fait que ce processus apporte la stratégie nécessaire au meilleur vécu possible de ce conflit et à son dénouement positif.

2. Ce qu'est la médiation

Le mot « médiation » provient du latin médius, ce qui se tient au milieu...

a. Les divers types de médiations :

- **Les médiations destinées à faire naître ou renaître un lien :**

- La médiation créatrice

Elle a pour but de susciter entre des personnes ou des groupes des liens qui n'existaient pas entre eux auparavant, liens qui seront bénéfiques aux uns et aux autres.

- La médiation rénovatrice

Elle permet d'améliorer entre des personnes ou des groupes des liens qui existaient entre eux, mais qui étaient distendus ou devenus indifférents.

- **Les médiations destinées à parer un conflit :**

- La médiation préventive

Elle devance un conflit en gestation entre des personnes ou des groupes et réussit à éviter qu'il n'éclate.

- La médiation curative

Elle répond à un conflit existant en aidant les personnes ou les groupes qui y sont engagés à en trouver eux-mêmes, par eux-mêmes, une solution.

Ces quatre sortes de médiations sont destinées à établir une communication, inexistante ou perturbée, entre des personnes ou des groupes. Prenant en compte que l'intervention d'un médiateur entre des groupes ou des personnes doit être librement consentie par ceux-ci et doit être faite de telle manière que ce soient ces personnes et ces groupes qui décident eux-mêmes des liens ou des solutions à établir entre eux, on peut alors avancer une définition de la médiation : **action accomplie par un tiers, entre des**

personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision finale, destinée soit à prévenir soit à guérir entre eux des relations perturbées.

b. Les structures fondamentales de la médiation :

- **Une tierce personne**

La première condition pour être en situation de médiation est la présence d'un tiers, d'un médiateur. Cette tierce personne n'est pas forcément une personne physique : il peut s'agir d'une institution à laquelle l'une des parties d'un conflit fait appel pour s'interposer. Mais il est essentiel qu'il y ait réellement un tiers, quelqu'un qui n'appartienne à aucune des deux parties à rapprocher. Si le médiateur est impliqué dans l'un des deux camps, il n'y a plus de tiers mais de nouveau deux univers face à face.

La médiation, au contraire d'un jugement, d'un arbitrage ou d'une négociation qui sont des situations duelles, est une situation « trielle » : elle implique nécessairement un tiers strictement indépendant des deux parties. Il arrive que l'on pense être dans une médiation alors que l'on se trouve encore dans une situation duelle, le médiateur étant encore dans la position d'un intervenant ayant pouvoir de décision.

Le « trio » est l'armature de toute opération de médiation : la relation triangulaire, qui est condition de la médiation, est déjà, dans sa position même, une ouverture, une amorce de solution.

- **Un non-pouvoir**

Une médiation implique de faire en sorte que l'une et l'autre des parties demeurent strictement les acteurs de leur rapprochement, en totale liberté. Le médiateur n'a pas à prendre leur place : il doit activer le mouvement qui les pousse l'une vers l'autre pour mieux les faire entrer en relation. Le médiateur n'a pas à rendre un verdict, c'est aux deux parties qu'il appartient de trouver une solution et de la mettre en œuvre concrètement : le principe de non-pouvoir est donc essentiel à la médiation.

Le médiateur « désigné », que l'on retrouve régulièrement dans le domaine social, a donc une position très délicate. Quand un pouvoir supérieur désigne un médiateur, la situation est faussée : ce médiateur est vu par les deux parties comme quelqu'un qui, tôt ou tard, va appliquer les décisions du pouvoir en question. Il y a cependant une marge entre le désignant et le désigné. Le médiateur « désigné » ne va pas simplement être aux ordres du pouvoir supérieur, il va conduire avec une certaine autonomie (sinon pourquoi

introduire cet intermédiaire ?) une pratique de médiation entre les deux parties, même s'il est limité par le pouvoir supérieur. Nous retrouvons ici le concept de non-pouvoir : la vision nouvelle qu'apportera le médiateur au pouvoir supérieur pourra éclairer les prises de décision.

Rappelons que lorsque nous parlons de médiations, rien ne peut-être obligé. On fait appel au médiateur car il est proscrit qu'il utilise la force, la coercition ou tout autre moyen de pression sur l'une ou l'autre des parties.

- **Une catalyse**

Que se passe-t-il lorsqu'une médiation a effectivement lieu ? Dans un premier cas, les deux parties nouent entre elles une relation qui n'existait pas. Dans un second cas, elles renouent une relation qui était en difficulté ou endommagée. Entre ce qui existait auparavant (l'absence ou la séparation), et ce qui existe après la médiation, une transformation s'est produite. On peut dire que l'acte de médiation a exercé une catalyse : par une présence qui n'a pas de pouvoir initial et qui n'a pas les choses en main, une réaction se produit. Cette présence seule ne sert à rien, mais si elle est absente, il ne se passe rien. En fin de parcours, elle se retire, sans avoir été altérée par la réaction qu'elle a provoquée.

Le médiateur n'apporte pas la solution, mais incite les uns et les autres à l'élaborer. Il n'est là que pour susciter la mise en route d'une dynamique nouvelle. La médiation ne consiste jamais à « prendre la place » des protagonistes, à absorber leur différend, à les faire fusionner à travers la présence du médiateur.

- **Une communication**

A quoi doit aboutir une médiation ? Elle ne peut être seulement une catalyse, permettant l'accélération d'un processus. Il lui faut un but : inviter les deux parties en présence à unir leurs efforts pour établir ou rétablir une communication.

Toute médiation doit aboutir à une communication. Toute médiation commencée est déjà communication.

Si la médiation n'aboutit pas, il n'y a pas forcément d'échec radical. Il y a progrès en ce sens qu'une communication, même si elle est partielle, s'est établie, transformant les deux parties. Même si elle n'aboutit pas, elle doit provoquer en chacun un choc qui lui fait penser qu'il ne détient peut-être pas toute la vérité, que l'autre en possède, lui aussi, une part.

Il n'y a jamais de médiation parfaite : la plus aboutie est celle qui produit une réelle communication. On peut analyser trois étapes dans la production d'une communication à travers la médiation :

- L'écoute

La première tâche d'un médiateur est d'entrer en communication avec chacune des deux parties. S'il n'a pas suffisamment écouté les itinéraires, les difficultés des deux parties, s'il n'a pas su poser les bonnes questions, écouter le discours qui est « sous le discours », il ne pourra faire émerger les tenants et aboutissants qui éloignent les deux parties.

L'écoute doit d'abord venir du médiateur, et devenir, par glissement progressif, le fait des deux parties. Le premier travail du médiateur est donc de remettre en place l'un des équilibres fondamentaux de la communication : la réversibilité des pôles, chacune des deux parties étant tour à tour émetteur et récepteur.

- Le processus-temps

Lorsque l'écoute mutuelle a été établie ou rétablie, le médiateur doit non seulement tout faire pour la maintenir, mais clarifier le champ de cette écoute, donnant ainsi de la substance aux échanges. La tâche du médiateur consiste alors à amplifier les deux écoutes, à formuler ce que chaque partie entend et comprend de l'autre pour que l'échange soit de plus en plus exact.

On reproche régulièrement à la médiation d'être une procédure trop lente, de tendre parfois vers une situation d'enlisement. Cependant, il faut rester vigilant à ce que la solution soit élaborée par les deux parties, et l'accélération du processus risque d'exercer une pression qui viendra imposer et non susciter un compromis, venant ainsi fragiliser la conclusion de la médiation.

- La conclusion

Une communication, pour être pleine et entière, doit arriver à une conclusion.

S'il n'a pas à proposer une solution, le médiateur doit proposer un itinéraire, une stratégie qui permette d'atteindre le but du processus, chaque médiation étant unique et devant trouver sa stratégie propre.

Il faut, pour conclure une médiation, que chaque partie ait la conviction non pas d'être gagnante, mais de sortir grandie de ce processus. Il appartient au médiateur de vérifier que chacun est au clair avec la conclusion : lorsque le médiateur propose une stratégie, il est indispensable qu'il montre clairement à quoi elle peut aboutir. Il faut absolument

qu'aucune des deux parties ne se sente, à un moment donné, prise au piège et amenée là où elle ne voulait pas aller.

La médiation est un véritable art du compromis, ce dernier empruntant des éléments aux deux parties. La défense d'un compromis implique des concessions majeures, et admet que certaines positions de l'adversaire étaient sans doute légitimes. Ainsi, le consensus qui signe la fin de la médiation, pour être bien vécu par l'une et l'autre des parties, doit être entouré de toutes les attentions.

Le terrain culturel est extrêmement propice à la médiation : c'est pour ainsi dire son terrain naturel. On ne peut pas prévoir les réactions de son interlocuteur si l'on ignore ses critères de raisonnement : aujourd'hui, une compréhension des rapports interculturels est devenue indispensable. Or, la culture occidentale en général a largement tendance à privilégier l'individu et de fait, ne pose pas la médiation, voire la médiation interculturelle, comme une pratique « allant de soi ».

B. La médiation interculturelle

par William JUMELIN

william.jumelin@wanadoo.fr

L'évolution des données géopolitiques travaille les espaces et les reconfigure en permanence. Le champ social évolue et les pratiques se doivent d'évoluer également.

Lorsque nous évoquons la population résidant sur le territoire français aujourd'hui, nous parlons d'hommes et de femmes, français ou non, d'origine européenne, africaine, asiatique... qui se vivent et se pensent de façon singulière, transversale, selon les territoires et les systèmes dont ils sont issus... Chaque homme est porteur d'une histoire qu'il envisage à sa manière, et selon des représentations qui le constituent et l'identifient...

Eric Florence ¹ souligne une « *émergence de pratiques de médiation qu'il faut restituer dans un contexte de recherche de formes de sociabilité nouvelle. Crise du secteur de la socialisation, concordance entre territoire et population marginalisée, territorialisation de l'action publique et du travail social ont engendré un déficit de communication* », et notamment entre les diverses pièces de la mosaïque culturelle du territoire français. Il est donc nécessaire de recréer du lien social, d'une part entre ces diverses parties, et d'autre part entre les institutions et leurs usagers.

1. L'axe identitaire comme outil de définition de la médiation culturelle.

La médiation interculturelle est une notion induite par un autre concept à partir duquel il semble pertinent d'étayer notre réflexion. En effet, il ne peut y avoir de médiation interculturelle que si, au préalable, il y a prise en compte de la dimension ethnique des acteurs de cette médiation.

En France, le public « Tsiganes et Voyageurs » n'est pas identifié comme constituant une minorité ethnique, postulat de départ qui ampute notre réflexion d'un axe essentiel.

Bien entendu, le terme « ethnique » indispose de nombreuses personnes, peu enclines à utiliser ce type de terminologie renvoyant, semble-t-il, à des positionnements idéologiques et politiques parfois polémiques... Dans notre esprit rien de tout cela : il s'agit d'une méthode d'approche méthodologique qui ôte cette notion d'ethnicité du champ polémique pour la replacer dans un cadre de réflexion.

Dans son ouvrage sur l'identité ethnique des Gitans de Basse Andalousie ², Nancy Thede souligne que l'un des problèmes majeurs auquel on se heurte dès que l'on aborde la question de l'identité ethnique, est celui de l'*essentialisme*. Cette dernière notion doit être entendue comme l'idée que les groupes sociaux ou les « cultures » ont en leur sein quelque chose de non historique, de non construit. L'essentialisme se manifeste couramment, aussi bien dans les mouvements sociaux à propos identitaire (dans une sorte de « *cultural fundamentalism* »), que chez certains chercheurs travaillant sur

¹ Chercheur au centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (Belgique)

² **Nancy Thede** « L'identité ethnique des Gitans de la Basse Andalousie, variation sur le thème de la frontière ethnique » Thèse de doctorat de philosophie Université de Montréal, Juin 1998, 166 pages., consultable en ligne par le lien suivant : http://www.wanadoo.fr/bin/frame.cgi?service=communiquer&u=http://webmail.wanadoo.fr/webmail/fr_FR/inbox.html

l'identité et la culture. En effet, on ne peut jamais prendre pour acquis le fait que nos approches sont exemptes d'interprétations essentialistes. A travers les travaux de Giddens, Bourdieu, Nancy Thede, l'approche constructiviste appréhende les mécanismes de construction identitaire du public, permettant une définition du processus de construction de la frontière qui la définit. Cette frontière ethnique peut être envisagée sur le modèle développé par Nancy Thede : l'identité est abordée ici comme un processus de construction sociale et historique. Ce ne sont pas le contenu culturel ou les traditions qui déterminent les contours de cette identité mais c'est, au contraire, le processus de construction de la frontière qui la définit.

Nous envisagerons donc la frontière ethnique ³ en tant que lieu d'expression de l'identité ethnique mais également en tant que lieu investi d'une signification différenciatrice.

Ce lieu sera celui de la médiation interculturelle.

En ce qui concerne la population des Tsiganes et Voyageurs, le travail de médiation interculturelle s'inscrit dans ces champs dont nous postulons qu'ils sont l'endroit d'une affirmation de l'identité ethnique, à savoir :

- la scolarisation,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- l'habitat.

2. Deux principes fondamentaux : la neutralité et le mandat.

a- La neutralité

La neutralité est un processus, une dynamique, la quête d'un équilibre plus qu'un acquis ou un point de départ... L'acte de médiation, par la confrontation à certaines réalités, nécessite des compétences mais également une humanité, au sens le plus large. La neutralité est une position qui ne peut être tenue qu'au prix d'une conscience entretenue de ce phénomène. C'est un processus triadique qui, à la différence de l'arbitrage, établit les conditions d'un nouveau rapport entre les parties.

La médiation interculturelle apparaît comme une démarche visant l'intégration

³ cf. module 2 (Culture) point 4...

sociale et l'accès au droit. Elle se situe dans une dynamique d'instauration d'une cohabitation, de rétablissement du lien social, de communication.

Partant du principe que sa finalité est :

- d'une part de créer du lien, d'induire une meilleure compréhension des dispositifs institutionnels par une traduction la plus lisible possible de ses objectifs,
- d'autre part de rétablir une communication altérée entre deux parties, (représentées ici par les Gens du Voyage et les Sédentaires),

nous pouvons alors distinguer deux niveaux de médiation interculturelle : une médiation d'institution à population et une médiation de population à population. Ces deux niveaux sont extrêmement liés, et deviennent stériles lorsqu'ils sont dissociés.

b- Le mandat

La nature du mandat est déterminante dans la manière d'appréhender la médiation interculturelle. Ce mandat peut s'exercer dans deux contextes : soit il est porté par une institution administrative ou associative missionnée dans le cadre d'une mise en œuvre de mesures législatives (par exemple, l'obligation d'élaboration de schémas départementaux dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000), soit par une institution associative déclinant par exemple dans son projet, des principes visant la reconnaissance des Tsiganes et Voyageurs comme citoyens à part entière. Dans les deux cas, le médiateur peut être un professionnel, dans le second, il peut tout aussi bien être bénévole. Le principe de neutralité doit être intrinsèquement induit par l'institution mandataire. De ce fait, le médiateur peut tout aussi bien être issu du monde des Sédentaires ou de celui des Voyageurs, professionnel ou bénévole, sans que cela vienne altérer ce principe fondamental de la médiation interculturelle : le mandataire reste garant des compétences et de l'attitude du médiateur qu'elle désigne.

Dans le cadre d'une médiation interculturelle d'institution à population, le médiateur a la maîtrise d'un certain nombre de données. Il est perçu par les deux parties, sinon comme une menace au premier abord, du moins comme élément susceptible de bousculer, par sa pratique, l'équilibre instauré. Pour les Voyageurs, le médiateur peut également être perçu comme quelqu'un d'utile à d'éventuelles stratégies. En effet, il maîtrise des systèmes complexes et déterminants de nos jours : « la chose

administrative », facteur de complexité, perçue au quotidien comme une menace émanant des institutions sédentaires. Cependant, son champ de compétence ne doit pas se limiter à la connaissance d'une des parties, l'institution, mais implique également la connaissance et la reconnaissance de la seconde partie, c'est-à-dire les Tsiganes et Voyageurs eux-mêmes, dans leurs réalités sociales et culturelles, afin que ces dernières ne soient pas vécues comme un frein à la réhabilitation d'un lien social avec les institutions de droit commun.

Du point de vue de ces institutions, le médiateur doit être capable d'apporter une plus-value relative à un accueil équitable des Tsiganes et Voyageurs, sans pour autant remettre en question entièrement les pratiques établies, mais en induisant une prise de conscience systématique du vécu des Tsiganes et Voyageurs dans leurs relations aux institutions, et donc une émanation de nouvelles pratiques interculturelles.

Dans le cadre d'une médiation interculturelle de population à population, les enjeux sont les mêmes : il s'agit là aussi d'induire la restauration d'une communication altérée par les deux parties concernées, dans le respect de l'altérité de chacun.

Le positionnement du médiateur doit être clarifié dès le début de la relation, et constamment replacé dans son contexte afin que la traduction de la commande de l'institution mandataire, administrative ou associative, le soit aussi. Une réflexion permanente sur la manière dont les médiateurs interculturels sont perçus par les deux parties s'avère indispensable, accompagnée d'un travail de traduction simultané de l'acte posé, de la parole adressée.

Maîtriser ces données, c'est s'offrir la possibilité de replacer l'action de médiation interculturelle dans son contexte, c'est anticiper les craintes, les doutes... Cela fait partie du savoir utile au médiateur : soit il le possède déjà et l'utilise, soit il l'acquiert au fur et à mesure et construit son savoir avec les Gens du Voyage et les institutions de droit commun, dans l'échange et la communication.

III. Les principaux champs de la médiation interculturelle

par William JUMELIN

william.jumelin@wanadoo.fr

A. le champ de la scolarisation

1- Les enjeux de la médiation scolaire

La scolarisation est un terrain d'affirmation identitaire très marqué. Elle occupe une place singulière qui la place au rang de stratégie selon des modalités induites par le fonctionnement du collectif. L'école n'est pas individualisée. L'enfance est un moment crucial : l'individu en construction est vulnérable, influençable... Les Voyageurs le savent autant que les Sédentaires : c'est tout l'enjeu d'une médiation scolaire Voyageurs/Ecole. Convaincre les parents du bien-fondé de la scolarisation n'est en rien un acte anodin. Cela revient à induire un changement très important dans l'approche que les parents peuvent avoir de l'éducation de leur enfant.

Les enjeux de la scolarisation

Parents, enseignants, travailleurs sociaux, acteurs associatifs sont d'accord pour envisager l'école comme un lieu de rencontre privilégié entre les divers groupes sociaux, reste à en fixer les modalités.

Pour le moment, dans la situation des Tsiganes et Voyageurs, cette rencontre ne s'effectue que trop ponctuellement, de manière superficielle et toujours dans l'urgence par le biais d'interlocuteurs singuliers. L'urgence des situations est souvent à l'origine de contacts qui autorisent des constats, apportent des solutions temporaires, invitent à la réflexion et isolent les problèmes sans en faire une problématique construite ...

Engager la rencontre

Sous-jacent à toute démarche d'insertion scolaire, le désir de rencontre s'effectue au quotidien en milieu scolaire mais là encore, un certain nombre de réflexions doivent accompagner les démarches de l'institution scolaire et des Gens du Voyage, tout comme celles des parents d'élève en général.

Echanger sur l'enfant avec des Voyageurs, c'est faire l'expérience d'une approche différente de l'éducation et du statut de l'enfant. Toute la démarche du médiateur consiste à en extraire les enseignements nécessaires à la mise en place d'un consensus entre les différentes approches autour de ce sujet ô combien délicat.

« L'école relativise le lien biologique et reforme les groupes selon les affinités... L'enfance est un monde, l'école est un pays où s'organise une citoyenneté qui donne le droit de tout exiger mais exige en retour... Le maître délivre des tyrannies du cœur pour inaugurer le règne du juste. » (Alain)

2- Quel savoir pour quel projet ?

L'action de médiation interculturelle scolaire ne peut s'effectuer hors de toute projection dans l'avenir. La scolarisation des enfants ne devant pas être envisagée comme une fin en soi, il est indispensable de mener une réflexion sur le sens de la démarche entreprise. Pour ce faire, il convient de faire un retour sur la notion de «forme scolaire» qui tend à définir les enjeux situés au cœur de la question scolaire.

L'école, la pédagogie et l'apprentissage des relations sociales, sont liées à la constitution de savoirs scripturaux (c'est-à-dire d'une langue écrite formalisée, de savoirs objectivés, délimités, codifiés, concernant aussi bien ce qui est enseigné que la manière de l'enseigner), et à la codification des pratiques des élèves (c'est-à-dire la détermination des matières, des savoirs à transmettre, des programmes).

Historiquement, l'élaboration d'une pédagogie, ainsi que les relations sociales d'apprentissage, sont indissociables d'une codification des savoirs et pratiques. Le lien qu'établit Vincent ¹ entre la grammaire et la morale, et celui qu'il établit entre la composition et la discipline de l'imagination de l'enfant, nous amènent tout naturellement à considérer la fonction idéologique de l'enseignement et sa fonction par rapport aux groupes sociaux.

L'exigence d'écrire joue un rôle dans la sélection sociale que réalise l'école, qui ne peut s'opérer que dans le cadre d'une normativité dans l'enseignement de la langue. La codification des savoirs et des pratiques scolaires rend possible une systématisation de l'enseignement et du même coup, permet la production d'une socialisation durable.

¹ **Guy Vincent, Daniel Thin, Bernard Lahire** : « L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles », sous la direction de Guy Vincent, P.U.F. de Lyon, avril 1994.

Au cours de l'histoire, la forme scolaire, dans sa dimension socialisatrice, semble avoir débordé des frontières de l'école pour prendre une dimension essentielle dans la reproduction de nos formes sociales en général : la forme scolaire traverse elle-même de multiples pratiques socialisatrices. Progressivement elle s'est imposée comme une référence (non consciente) de socialisation légitime et dominante. On peut parler de domination dans la mesure où cette forme scolaire est largement diffusée dans les diverses instances socialisatrices, mais aussi parce que le rapport à l'enfance qu'elle implique, le type de pratique qu'elle suppose, sont seuls considérés comme légitimes.

Si elle peut être ainsi analysée, il paraît alors évident que la scolarisation génère des différences sociales. La question de l'échec scolaire peut alors être envisagée sous l'angle du rapport des groupes sociaux à la socialisation scolaire. Il y a là les enjeux d'une réappropriation des produits scolaires selon des logiques non scolaires.

Cette légitimité absolue des savoirs scolaires, au-delà même de ce qu'ils sont mais aussi pour ce qu'ils génèrent, est au cœur des préoccupations des parents d'enfants du Voyage qui mesurent au quotidien les effets que ces phénomènes peuvent avoir sur les enfants, sur la famille, sur le groupe...

La réflexion autour de la scolarisation des enfants du Voyage se nourrit de ces constats et témoigne de la nécessité de comprendre avant d'agir, et surtout de ne pas poser l'obligation sans s'autoriser la compréhension.

Entendre les réticences de l'autre, c'est créer les conditions d'un échange positif qui a pour objectif d'expliquer le sens de la démarche et de lui permettre de faire le point sur ce qu'il va devoir négocier. Il ne s'agit pas de supprimer les pressions qui incitent à la négociation, au changement, en termes de hiérarchisation des valeurs ou de changements dans les habitudes. Il s'agit de permettre à chacun d'exprimer librement la façon dont il subit ces pressions.

L'école doit être expliquée afin d'être apprivoisée. Dans cette optique, un travail de médiation doit permettre un accès accompagné vers l'école. En fait, le premier objectif d'une médiation scolaire est avant tout de générer un dialogue positif avec les parents, car force est de constater que les enfants, dès lors que les conditions sont favorables, s'adaptent avec beaucoup d'aisance. Il semble important de présenter la scolarisation non pas comme l'abandon de stratégies et de fonctionnements propres, mais bien comme outil d'élaboration de nouvelles stratégies, dans lesquelles le savoir que l'on partage peut également être une manière d'affirmer son identité.

L'assimilation forcée et brutale que redoutent les Voyageurs ne s'effectuera que s'ils adoptent des postures de rejet global de l'apprentissage tel qu'il est dispensé dans les écoles. Nombre de Voyageurs l'ont bien compris et le nombre d'enfants fréquentant l'école primaire augmente d'année en année. Il n'en demeure pas moins que cela témoigne d'une prise de conscience de la nécessité d'un consensus avec l'environnement sédentaire.

Afin que les Voyageurs ne vivent pas ces changements comme une abdication, un renoncement, la scolarisation régulière de l'enfant ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais bien comme un moyen. La médiation scolaire doit permettre de renouer le dialogue sur la question de « l'intrusion » du savoir tel qu'il est distillé à l'école, afin d'aider les familles et les enfants à s'en saisir de façon à pouvoir en conserver la maîtrise.

3- Ecole et intégration

Dans cette optique, interroger le concept de scolarisation, c'est interroger l'institution scolaire sur son fonctionnement, ses interactions avec l'enfant et ses parents, c'est aussi tenter de situer ces deux derniers dans le cadre de ce déclin dont parle François Dubet.²

En effet, « *la vieille fonction d'intégration culturelle républicaine s'est fractionnée en deux logiques au fond contradictoires : celle du succès et celle de la réalisation émotionnelle du soi* ». Or cela ne va pas sans poser question lorsque ces logiques ont toutes les chances, de surcroît, avec Bourdieu, de se heurter à un « *habitus singulier* » tel que celui des Enfants du Voyage. En effet, la plupart des Enfants du Voyage ne sont pas porteurs de cet héritage qui fait entrer l'enfant d'emblée dans la connivence scolaire, connivence seulement envisageable lorsque l'enfant possède des codes scolaires acquis dans la famille.

La violence symbolique qui correspond à l'imposition de la culture dominante à travers un agent socialisateur tel que l'école, est nécessairement très présente dans la relation qui se met en place. Les enseignants sont-ils en capacité de mesurer, autrement que dans la confrontation et souvent l'usure, le degré d'intensité de cette violence ? Face à la difficulté, ne préféreront-ils pas postuler sur l'absence ou la pauvreté de l'héritage scolaire légué par les parents ?

Un exemple intéressant de violence symbolique nous est donné par l'exemple du langage. Il existe un langage *légitime*, à la fois dominant et tacitement reconnu comme tel,

² **François Dubet**, « Le déclin de l'institution, l'épreuve des faits », Editions du Seuil, Paris, oct. 2002
module 5 : médiation interculturelle, champs d'action, page 4 sur 13

qui est celui des enseignants. Celui qui maîtrise ce langage domine par le seul fait qu'il le parle, et celui qui ne le maîtrise pas est dominé. On peut dire, de ce point de vue, que la distinction sociale débute dès la maternelle entre un enfant qui reconnaît dans le langage de l'institutrice le langage de ses parents, et un enfant qui ne le reconnaît pas. Or, bien souvent, les modalités de cette reconnaissance sont loin d'être évidentes pour un certain nombre de jeunes Voyageurs qui «naviguent» à vue entre français et « parlement gitan ». Le débit, le choix des mots, sont autant de signes de reconnaissance qui singularisent le petit Voyageur.

De même, lorsque G. Vincent décrit «la forme scolaire», il présente comme caractéristique de cette notion la constitution d'un univers séparé et l'organisation rationnelle du temps. Cependant, un des principes d'éducation des Gens du Voyage est la transmission d'une conception ouverte de l'espace et de l'habitat, qui paraît éliminer la frontière symbolique entre l'extérieur et l'intérieur : tout semble s'organiser dans un rapport à l'espace qui doit nécessairement permettre de vivre dehors et de se regrouper pour surveiller les enfants. L'espace du nomade s'organise pour et par lui dans un processus de répartition des rôles et des responsabilités de chacun.

L'école est un lieu où cette conception est remise en cause. Elle génère une frontière dans l'espace et le temps qu'elle rationalise et réorganise selon des modalités qu'il est souvent difficile de rendre compatibles avec le temps communautaire tel qu'il est conçu par les Gens du Voyage.

L'enfant est l'objet d'une éducation singulière qui s'articule, entre autre, autour de :

- la satisfaction des besoins immédiats,
- l'accès à l'autonomie par le biais d'une prise en charge collective du groupe au sein duquel il évolue.

Identification, initiation, autonomie construisent l'individu au regard de sa situation dans le groupe. Le Voyageur n'en fait pas qu'à sa tête, mais beaucoup « à la tête des autres », c'est à dire que chacun de ses actes est marqué par une appartenance communautaire qui donne du sens et induit les pratiques individuelles.

Dans ce contexte éducatif singulier, la dimension normative du milieu scolaire sédentaire ne peut s'articuler et revêtir du sens qu'à la condition de bien saisir les enjeux. En instaurant des normes, des règles, l'école interfère dans un processus éducatif visant non seulement à l'épanouissement individuel de l'enfant, mais également à son épanouissement au sein du collectif auquel il appartient. Des idées de conservation du

statut, de promotion sociale, de progression sont induites dans la mise en place d'un parcours scolaire.

Or, en ce qui concerne les Tsiganes et Voyageurs, l'approche se veut différente étant donné leur appartenance à un groupe singulier dont les mécanismes de perpétuation sont différents.

Engager une réflexion autour de la scolarisation de l'Enfant du Voyage, c'est engager une réflexion avec le groupe auquel il appartient. Dans ce contexte, on comprendra la nécessité d'une lisibilité des intentions de part et d'autre. L'ouverture du monde du Voyage sur la société sédentaire (l'impulsion notamment du milieu associatif) a considérablement fait évoluer l'approche qu'entretiennent les Gens du Voyage avec le milieu scolaire. La grande majorité des Voyageurs (et notamment les jeunes parents) n'envisagent plus l'école comme le lieu d'une déperdition identitaire ou, pour caricaturer, comme une « usine à fabriquer des sédentaires ».

Il n'en demeure pas moins une distance entre le Voyage et l'école et ce pour un certain nombre de raisons, qui, si elles sont identifiables et analysables, représentent des obstacles parfois difficiles à surmonter.

D'abord, on ne peut occulter les multiples situations de discrimination que de nombreuses générations de Voyageurs ont subies lors de leur scolarisation (qu'elle soit épisodique ou non), ancrant de fait une méfiance envers l'institution.

Ensuite, il semble que l'école soit face à « **un déficit de sens** » pour les Gens du Voyage, qui permet, sinon d'expliquer totalement, tout au moins de comprendre, un certain nombre d'attitudes relatives à la scolarisation et notamment l'irrégularité de la fréquentation chez bon nombre d'enfants.

La scolarité est une stratégie au jour le jour qui n'est en aucun cas en mesure de devenir une priorité. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un investissement sur l'avenir étant donné que l'avenir appartient au collectif. C'est ce dernier qui gouverne. Le fait d'interrompre ou de « hacher » une scolarité ne pose pas de problème aux parents.

En ce sens, l'école « en n'étant pas privilégiée, n'est donc pas valorisée ». Parce qu'elle est placée au rang d'une stratégie collective et non pas individuelle, le déficit de sens apparaît...

Cependant, la scolarisation est un acte de mise en conformité par rapport à la règle, à la loi, et en même temps que l'école primaire instruit l'enfant et lui inculque des bases utiles, elle libère du temps pour les parents, et notamment les mères de famille, qui peuvent

ainsi investir d'autres activités (l'éducation des plus jeunes non scolarisés, les démarches administratives, le travail ...). On dira que l'utile et l'agréable peuvent se rejoindre au prix d'un effort non négligeable que doivent faire nombre de parents. En effet, confier son enfant à des «gadje» peut être vécu par certains comme une forme d'abandon. Dépasser ce sentiment nécessite alors un effort. De plus, le nomadisme induit des modalités de scolarisation qui nécessitent un investissement particulier.

4- Sur le terrain...

La médiation scolaire nécessite une collaboration étroite entre les personnels de l'Education Nationale et les familles. Le dialogue entre l'institution scolaire et la communauté des Voyageurs est à favoriser. Cependant, les échanges avec les enseignants laissent souvent entrevoir des difficultés et des contingences structurelles, organisationnelles et conjoncturelles globales, qui, de par les contraintes et les pressions qu'elles génèrent, ne laissent que peu de moments à une réflexion sur l'accueil des Enfants du Voyage. Le médiateur doit intervenir pour réguler et aplanir difficultés et contraintes.

Cela nécessite de la part de l'institution scolaire une souplesse, une adaptabilité parfois difficilement compatibles avec les réalités de terrain... C'est toute la difficulté de la médiation scolaire : favoriser la communication, la rencontre, articuler les systèmes et les fonctionnements.

Bien que fragile, la scolarisation des Enfants du Voyage progresse sur les cycles allant de la maternelle à la fin du primaire. Toute la difficulté consiste à présent à travailler la question de la scolarisation au collège : sans être totalement inexistante, elle demeure un objectif à atteindre. La grande majorité des familles contournent l'obligation scolaire et le collège en optant pour des modalités de scolarisation alternatives telle que l'enseignement à distance (CNED) qui offre toute la souplesse nécessaire et permet de faire venir l'école à l'enfant plutôt que d'envoyer l'enfant vers l'école...

Le collège est la prochaine étape à franchir. Derrière l'argumentaire des Voyageurs qui consiste à dénoncer, le plus souvent, le manque de souplesse du collège qui n'offre pas les mêmes possibilités que l'école primaire en termes de mobilité, se cachent sans doute d'autres résistances liées aux processus de socialisation des jeunes Voyageurs : le collège tend notamment à substituer l'éducation à l'initiation et ce n'est pas là le moindre de ses défauts pour les Voyageurs.

D'autre part, le collège est l'endroit où se dessine la notion de projet professionnel, ce qui représente une intrusion au cœur même du «devenir identitaire» du jeune en remettant en cause le rôle de sa communauté dans les choix qu'il sera amené à faire. Le collège relativise les liens communautaires en influant sur les choix et donc en remettant en question le déterminisme induit par l'appartenance communautaire... A ce titre, pour le groupe, le collège est une menace pour l'enfant : il est une contrainte autant qu'un endroit «à risque»... Le collège n'a alors pas de sens, et force est de constater que la question du nomadisme ou de la sédentarité n'interviennent que fort peu dans cette approche : il n'est en aucun cas une stratégie puisqu'il n'intègre, dans la grande majorité des cas, ni projet individuel, ni projet collectif !

B. Le champ de l'insertion sociale et professionnelle

1- La question du travail

La question du travail n'est pas moins importante chez les Tsiganes et Voyageurs que chez quiconque. Le travail contribuant à la structuration des communautés Tsiganes, la nature de l'activité principale ou de la spécialité professionnelle y est prépondérante.

Les «mondes» des marchés, celui des étameurs, des rempailleurs, des «fêteux» (les Gens du Voyage désignent par ce terme les industriels forains) sont autant de composantes du peuple Tsigane et en constituent les nombreuses déclinaisons identitaires.

Autant de familles, d'us et de coutumes, de noms de familles synonymes d'activités et de savoir-faire dans tel domaine ou tel autre... Bien sûr, travail et visibilité sociale ne vont pas toujours de pair et il n'est rien de moins Tsigane qu'un Tsigane au travail... Sans rien cacher de son identité, elle n'est pas mise en avant...

Au commencement de tout travail, il y a une opportunité, une possibilité de générer des revenus... Le travail n'est pas un moyen de promotion sociale au sens où on l'entend en général dans le monde sédentaire... Il n'est pas question d'épanouissement, de découverte de ses potentialités... Le travail est avant tout utile, directement profitable et donc fondamentalement stratégique.

Le projet essentiel de toute activité professionnelle est de générer, là où l'on se trouve, l'argent nécessaire aux besoins quotidiens, et à pourvoir le cas échéant aux grosses dépenses liées aux incontournables nécessités de se loger, de se déplacer, de marier et doter les enfants et de veiller à disposer d'un endroit décent pour reposer éternellement.

Le travail génère, organise, structure le Voyage... Il en fait un mode de vie qui, sans lui, ne serait qu'une errance... Travailler, c'est avant tout affirmer sa capacité à générer une stratégie de vie cohérente.

2- Une vision somme toute libérale

Les Tsiganes et Voyageurs ont généralement une vision du travail que l'on pourrait qualifier de «libérale». La notion de réglementation est étrangère à une vision du travail avant tout basée sur la liberté d'entreprendre. Toute forme de réglementation est vécue comme une intrusion dans la sphère privée.

D'autre part, du point de vue communautaire, la réglementation du travail externalise l'acte «travail», l'oblige à s'afficher comme acte régulé, ce qui tend à modifier la hiérarchisation à l'intérieur de la communauté. Lorsque liberté et stratégie sont bridées par des obligations légales, le monde se réorganise sur des bases qui n'appartiennent plus au groupe. La légalisation des activités professionnelles est vécue comme une entrave où chaque cotisation est avant tout envisagée comme de l'argent perdu, dans la mesure où il n'est pas thésaurisé et va se perdre dans les limbes d'une bureaucratie dont il est difficile d'imaginer qu'elle soit garante d'un futur, qui n'est d'ailleurs pas souvent envisagé.

3- Travail et indépendance

Durant des décennies, les interstices économiques furent le terrain de prédilection d'une population voyageuse qui occupait une fonction régulatrice en récupérant les premiers vestiges d'une société de consommation naissante, avant que ce processus de recyclage n'intègre le système de production lui-même.

Les moyens de production, de circulation et de distribution des marchandises n'étaient alors pas ceux que nous connaissons aujourd'hui. Le nomade possédait un pouvoir de mobilité. Les Voyageurs ont à cet égard participé au désenclavement de certaines régions reculées en faisant circuler des marchandises.

La production et la distribution de masse sont des concepts relativement récents qui ont déstructuré économiquement des familles entières de Voyageurs. A l'heure actuelle, certains commerçants de la communauté, qui étaient parvenus à sauvegarder un semblant d'activité, subissent de plein fouet l'effet des discounters qui achèvent d'exclure les petits commerçants ambulants.

Travailler pour un autre, pour un patron, c'est être ramené au statut de «trimard», de «commis»³, être incapable de négocier pour son propre intérêt le coût de son travail ainsi que la manière dont on entend s'organiser pour répondre à la commande.

Dans ces conditions, il paraît difficile d'envisager d'emblée une insertion durable des Voyageurs dans le cadre d'un emploi salarié «classique» selon les modalités en vigueur sur le marché du travail.

Il est indispensable de partir de ces constats pour parvenir à traduire en termes d'emploi «l'acte travail» envisagé hors de toute structuration institutionnelle.

Traduire la notion de travail en terme d'emploi est vraisemblablement plus délicat qu'il n'y paraît. **Cela sous-entend un vrai processus de dialogue autour d'une vision du travail qui réponde à une hiérarchisation des priorités et un système de valeurs qui dépasse le cadre dans lequel la société sédentaire l'intègre en général.**

Parmi ces éléments très délicats à aborder, les impératifs liés aux regroupements familiaux. En effet, un Voyageur ne peut en général pas envisager de devoir différer un départ pour des motifs familiaux sous prétexte d'une quelconque procédure visant à l'autoriser à quitter son travail... Il n'y qu'un «gadjo» qui puisse demander la permission de se rendre à des funérailles ou de se regrouper le temps de l'hospitalisation d'un membre de la famille...

Le travail, bien que conçu de façon indépendante, demeure collectif dans la mesure où il autorise le cas échéant la mise en commun des potentialités et la mise en commun des bénéfices liés à la production...

Cependant, tout comme l'individu n'existe pas individuellement hors du groupe y compris dans son approche du travail, il doit en contrepartie respecter les usages collectifs de solidarité.

La médiation pose la négociation comme outil fondamental : négociation entre deux ou plusieurs parties mais également négociation entre l'individu et ses désirs. Nous sommes tous à quelque niveau que ce soit le fruit d'une négociation entre ce que nos aïeux désiraient et le contexte dans lequel s'inscrivait ce désir : si chaque paysan avait pu nourrir correctement sa famille en demeurant sur sa terre, l'exode rural n'aurait jamais existé... Aussi quand la réalité conjoncturelle pose des obligations, des contraintes, le travail du médiateur ne consiste pas à influencer sur les facteurs constitutifs de la réalité environnementale : il lui faut construire les outils nécessaires à leur appréhension par tous

³ pour employer les termes des Voyageurs eux-mêmes...

afin que chacun puisse se saisir de la part de négociation qu'il va devoir construire avec lui-même et avec son groupe. Ainsi pour le travail et les obligations familiales, poser un acte de médiation consiste à poser les choses de façon claire :

- 1) Soit l'individu opte pour une activité lui permettant de respecter le cas échéant ses obligations de déplacement imposé par le collectif avec toutes les incertitudes (et les contraintes) que cela comporte...
- 2) Soit il désire accéder à une activité qui lui impose des contraintes dans le temps et l'espace et dans ce cas, il lui faut trouver, dans ses motivations et ses projets au sens large, les éléments qui justifient ce positionnement afin de les négocier avec lui-même et avec son groupe.

Le médiateur va alors agir sur les modalités de cette négociation en faisant en sorte qu'elle s'effectue de la manière la plus favorable. Dans ce cadre, il semble important de souligner que la meilleure médiation possible consiste à présenter le choix comme un acte qui n'est en rien définitif et faire en sorte de multiplier les «possibles» et les articulations entre l'imposé et les possibles.

Ainsi, nombre de jeunes Voyageurs optent pour le travail indépendant durant les beaux jours et ils effectuent des missions intérimaires durant l'été. Il convient pour le médiateur, de travailler autour de ces deux options afin de les articuler au mieux, en gardant toujours à l'esprit, comme base de médiation, la mobilité et les contraintes inhérentes à tout travail salarié. L'action du médiateur consiste également à veiller à la conformité de ces deux types d'activités du point de vue légal...

C. le champ de l'habitat

Autour de cette notion d'habitat s'articule un rapport au monde et à l'espace déterminant à bien des égards. Dis-moi « comment » tu habites, je te dirai qui tu es... Le Voyageur, le nomade habite-t-il quelque part ? L'observateur non averti ne pense pas le mouvement comme un mouvement structuré, une stratégie, un ensemble de départs et d'arrivées porteurs de cohérence et d'objectifs qui structurent le mode de vie, aussi est-il prompt à considérer l'endroit habité par le Voyageur comme un espace négligeable parce qu'occupé différemment.

Le Voyage est une stratégie qui confère à l'espace occupé toutes les fonctions nécessaires à l'existence, à la survie du groupe. Il n'y a pas un habitat Voyageur, il y a des repères, des étapes organisant sa vie.

Parmi les Tsiganes et Voyageurs qui vivent en France, certains «roulent», plus ou moins, d'autres plus du tout... Pourtant, ce n'est pas tant ce mouvement qui leur confère leur identité de Voyageurs, que les options, les choix opérés. Manon, une Voyageuse «restée sur place pendant 35 ans» tandis que son mari travaillait comme docker, explique très bien «que l'on retourne au Voyage comme on reste sur un pays» : la nécessité fait loi et rien n'est jamais écrit de façon définitive.

L'histoire du Voyage s'est inscrite dans ce mouvement qui fait du temps un principe relatif : au bout de combien de temps doit-on être considéré comme un sédentaire dès lors que l'on ne roule plus ? Ne plus rouler, c'est modifier sa respiration et attendre l'oxygène de ceux qui roulent encore. C'est devenir une étape pour l'autre, qui vous apporte des parfums d'ailleurs en échange d'un carré de prairie pour poser la caravane. En passant chez vous, il vous apporte également cette reconnaissance qui vous fait son semblable.

Il ne faut pas pécher par excès d'essentialisme : le Voyage est avant tout stratégie et n'est en rien génétiquement inscrit, tout au moins pas plus que chez quiconque... Le Voyage est le résultat d'une stratégie qui fait d'une caravane ou d'un «bout de maison» un habitat...

« Peu importe en somme, tant que l'autre, le semblable me regarde comme l'un des siens, je reste Voyageur ». Carmen, qui n'a jamais «roulé», vous dira ce qui est «dans son sang» et qui fait que sa maison ne sera jamais une maison «de gadji»... C'est pourquoi son fils, sa fille, sont «au Voyage» et roulent, alors qu'elle-même est à la maison...

Dans cette optique, le médiateur n'est pas tant celui qui va tenter de penser les modalités d'un accueil adapté que celui qui va pouvoir penser avec les Voyageurs les modalités qui détermineront leurs choix. Construire le Voyage de demain consiste à permettre la mise en place de stratégies cohérentes pour lutter contre la précarité qui transforme le Voyage en une errance avec la misère pour bagage.

Le médiateur n'est pas celui qui parle au Voyageur des affres d'une rationalisation permanente et liberticide du temps et de l'espace qu'il mesure au quotidien. Il est plutôt celui qui trouvera les ressources nécessaires pour expliquer à l'environnement sédentaire que le nomadisme n'est pas une fuite ou une dérobade mais un principe de hiérarchisation des valeurs, qui place le fait d'être avec les autres avant même le fait d'être tout simplement.

Il est bien moins aisé de trouver des espaces de discussion et de compréhension que de trouver un endroit pour y poser des caravanes. Un fois la place trouvée, il faut trouver de la place dans les esprits, là où va se loger le respect, la tolérance... Le médiateur devient le garant d'une cohabitation aléatoire : tout ce qui relève d'une cohabitation est avant tout un postulat nécessitant une présence, au sens propre comme au sens figuré, qui le pose comme porteur d'approches nouvelles... Le médiateur, dans les actes qu'il pose, dans les choix qu'il suggère, institue une nouvelle modalité d'être ensemble, au-delà des différences...

IV. Exemples et illustrations

A. Médiation interculturelle dans le cadre de l'intervention sociale auprès des Gens du Voyage

par William JUMELIN

william.jumelin@wanadoo.fr

Cadre général

J'occupe depuis le 18 janvier 1998 la fonction de « Référent Gens du Voyage bénéficiaires du RMI » au sein de l'équipe des Réseaux d'Accueil, service du pôle insertion de l'Association De Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence du Morbihan (ADSEA).

L'ADSEA est présente sur le champ du travail social dans ce département depuis plus d'un demi-siècle et compte à ce jour 375 salariés intervenant sur tous les fronts du travail social et de l'action éducative.

L'action de l'ADSEA fut, jusqu'au début des années 80, essentiellement orientée vers des actions éducatives auprès de mineurs et de jeunes majeurs. L'évolution de la conjoncture économique et l'apparition de nouvelles formes de précarités l'ont amenée à diversifier ses actions et à créer un pôle insertion. La pluralité des missions et le nombre important de champs investis par l'association l'amènent à fonctionner sur les bases de conventionnements dont la nature et la durée varient dans le temps.

En ce qui concerne le champ de l'insertion sociale et économique, le fonctionnement s'organise autour de conventions annuelles signées auprès de partenaires institutionnels variés tel que la DDASS ou — et il s'agit là du mandataire principal sur ce genre de missions —, la Direction Départementale des Interventions Sanitaires et Sociales (DDISS). Toutes les actions relatives au dispositif RMI ¹ relèvent des attributions de la DDISS.

Nos postes de « référents Gens du Voyage Allocataires du RMI » sont financés par le Conseil Général du Morbihan par le biais d'un conventionnement annuel : le mandat dont nous sommes dépositaires est départemental. Notre intervention s'inscrit dans le cadre du suivi des allocataires du RMI. Mes deux collègues et moi-même intervenons au sein d'équipes et d'instances départementales composées d'Assistantes Sociales

¹ Voir annexe

détachées par la Caisse d'Allocations Familiales, de professionnels de la DDISS et d'Animateurs Locaux d'Insertion relevant également de la fonction publique territoriale.

Notre spécificité n'est pas tant liée à la convention qui nous lie à notre mandataire qu'au public auprès duquel nous intervenons. Nous sommes souvent identifiés comme des travailleurs sociaux spécialisés (pour ne pas dire atypiques) intervenant auprès d'un public réputé « difficile » ayant nécessité la mise en place de mesures particulières.

Notre mission nécessite de penser une méthodologie adaptée aux spécificités culturelles de la population Tsigane. Les fondements de notre mission et l'application des dispositions légales et régulières s'appuient sur le droit commun, et ne font l'objet d'aucune dérogation.

L'équipe « Gens du Voyage »

L'équipe s'est constituée progressivement. Tout a commencé par le recrutement de deux Animateurs d'Insertion qui « défrichèrent le terrain ». A cette époque, la fiche de poste qui accompagne la convention évoque les grandes lignes de la mission sans entrer dans les détails méthodologiques. L'objectif est avant tout la mise en place du contrat d'insertion pour chaque bénéficiaire, comme le prévoit la loi. S'appuyant sur ce support, il nous est également demandé de dresser un état des lieux de la situation des gens du voyage bénéficiaires du RMI dans le Morbihan, et de participer autant que faire se peut aux diverses instances qui constituent le « dispositif RMI », afin d'y introduire les problématiques relatives à cette population. Bien vite, les carences en termes de débouchés professionnels vont amener les réseaux d'accueil à intégrer un programme européen visant à l'insertion économique des Tsiganes. Une collègue va être recrutée afin de travailler, en tant qu'agent de développement, à la mise en place de dispositifs permettant d'inscrire les pratiques professionnelles des tsiganes dans le cadre du droit commun.

Après l'insertion professionnelle, la scolarité va faire l'objet d'un travail concerté avec l'éducation nationale et une collègue, accompagnatrice scolaire, va également être recrutée.

En parallèle et selon les besoins, l'équipe s'étoffe de professionnels en charge de missions ponctuelles.

Fonctionnement²

La réglementation CAF n'autorise plus les boîtes postales. Ainsi, nombre de voyageurs se domicilient auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la localité où ils séjournent le plus. C'est ce même organisme qui va gérer les demandes de RMI, les transmettre à la Circonscription d'Action Sociale³, qui va se charger de répartir ces demandes aux travailleurs sociaux en charge du secteur concerné.

En ce qui concerne les Gens du Voyage, lorsqu'ils s'identifient comme tels, ils sont directement orientés vers l'un des trois référents sociaux selon la zone géographique en question. A titre d'exemple, j'ai en charge tous les dossiers gens du voyage de Lorient et sa région, ainsi qu'une partie de ceux de Plouay. Il m'appartient de contacter les personnes par courrier pour que nous rédigeons un contrat d'insertion. Une fois signé et transmis au secrétariat de la circonscription, le contrat est étudié par l'équipe technique qui instruit les dossiers, avant de le transmettre à la Commission Locale d'Insertion (Instance politique et technique), cette dernière validant ou non le maintien dans le dispositif.

Le gros du travail se situe dans la mise en place des entretiens et dans la préparation des dossiers avec l'équipe technique. Selon les situations, je travaille en lien avec mes collègues en charge de la scolarisation et de l'insertion professionnelle, mais également avec les travailleurs sociaux du dispositif classique. L'objectif est bien de ne pas enfermer les bénéficiaires dans des structures spécifiques, mais de les ramener vers le droit commun.

Le choix d'une approche professionnelle.

Après avoir été confiée un temps à une association à vocation militante au sein de laquelle le conseil d'administration faisait une large place à des ressortissants de la communauté des gens du voyage, la convention relative au suivi des allocataires RMI Gens du voyage qui nous lie au département du Morbihan a été confiée au service des Réseaux d'Accueil de l'Association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Morbihan. Ce service appartient à une structure qui intervient dans le champ de l'action éducative et

² Bien que reposant sur les mêmes bases réglementaires, les procédures et les infrastructures varient selon les départements.

³ La Circonscription d'action sociale centralise tous les moyens matériels et humains efficients dans le cadre du dispositif RMI

de l'insertion, et n'est en aucun cas une association ayant pour vocation exclusive la défense du droit des voyageurs. Les Voyageurs sont à cet égard considérés comme des usagers, des citoyens ...

Notre approche est essentiellement professionnelle. Nous nous situons au carrefour entre la population Voyageuse et nos mandataires : le champ de la médiation inhérent à notre travail s'inscrit dans cet espace.

Bien loin d'être exempte de militantisme, notre action tire sa cohérence de sa capacité à déplacer cette dimension du champ « exclusivement orienté vers les Gens du Voyage » à celui plus global, qui structure le projet associatif de la Sauvegarde du Morbihan.

Construction de l'objet

Lorsque j'ai pris mes fonctions, en janvier 1998, mon premier objectif fut de créer du lien avec la population et de faire découvrir à mes collègues travailleurs sociaux ce monde du Voyage si mal connu.

L'idée dans un premier temps était de replacer les Gens du Voyage dans un contexte social et historique afin d'aborder, dans un second temps, des notions plus complexes empruntées notamment à la sociologie et l'ethnographie. La mise en place du contrat d'insertion ⁴ me semblait alors une occasion pour le voyage de se décrire en s'écrivant. Le contrat d'insertion devait être, au-delà d'un simple document administratif, le témoignage d'une réalité, d'un vécu.

Parallèlement à ce travail de médiation via le contrat d'insertion, je développais un travail de communication basé sur mes propres connaissances du sujet, agrémenté par un important travail de recherche. Tout mon travail de recherche sur la question des Gens du Voyage s'est inscrit, dans un premier temps, dans un champ qui m'est familier : celui de l'histoire. Je sais à quel point mes interlocuteurs Voyageurs et Sédentaires sont sensibles à cette notion d'historicité, qui confère à l'homme une origine, des racines, une dimension spatio-temporelle, en un mot, une identité.

Bien entendu, aller chercher les ancêtres de la famille L... au quatrième siècle en Inde pour tenter de faire « les présentations » avec les collègues travailleurs sociaux ou magistrats me semblait une gageure me transformant au mieux en expert au sens le plus

⁴ Voir rappel sur le RMI en annexe

stérile du terme, au pire en “exotique lunaire”...

L'idée était bien de créer un cadre favorable à la mise en place de notre travail, en suscitant des interrogations de la part de l'environnement professionnel dans lequel nous allions être amenés à mener nos actions. Chacune des parties en présence avait en effet beaucoup à apprendre de l'autre.

Me refusant à être « le Raphaël » de la « tsiganitude » en Morbihan, j'ai opté pour un impressionnisme patient, par petites touches, dossier par dossier, rencontre après rencontre... Le public n'attendait en fait que d'être sensibilisé, et il me faut admettre qu'à quelques exceptions près, les professionnels qui constituent mon entourage se sont toujours montrés extrêmement réceptifs, et j'ai pu, tout à loisir, tirer les ficelles de cette mise en place d'une démarche d'information et de médiation.

Positionner les Voyageurs dans le temps revenait à créer un nouvel espace de réflexion et d'échange avec les collègues. Les Voyageurs ne sont plus pour résumer grossièrement cette « nébuleuse errante qui peuplent nos parkings », mais deviennent un peuple qui s'est construit dans le temps et qui possède des racines, des origines, une langue.

Donner « un mouillage au bateau », c'est faire de l'errance un voyage, c'est faire de la singularité d'un mode vie, une valeur porteuse de sens et de signification : le nomadisme prend corps dans l'histoire de ceux qui l'ont érigé en stratégie ...

Cette dernière induit un rapport au monde, des valeurs et des coutumes qui repositionnent tous les caractères singuliers de ce peuple et lui confèrent une identité.

Le travail de positionnement spatio-temporel tend à légitimer la démarche de médiation qui constitue le ferment du mandat. Elle instaure l'idée de particularités, appelant une approche singulière.

Médiation « pour et avec l'utilisateur » : Le principe de co-construction

Pour ce qui nous intéresse, la médiation va être “ethnalisée”, c'est-à-dire qu'elle va s'inscrire dans un cadre régi par le jeu des représentations. Chacune des parties (y compris le médiateur) a développé des représentations constitutives de son groupe d'appartenance. C'est là souvent le point de rupture qui pose l'évidence du besoin de médiation...

De par son parcours de vie, sa formation, son identité, le travailleur social est plus ou moins en mesure d'appréhender l'aspect de médiation inhérent à sa fonction.

Ma démarche de travailleur social / médiateur se structure autour du mandat dont je suis dépositaire : l'accompagnement social des Gens du Voyage dans le cadre du dispositif RMI. A priori, et j'y reviendrai ultérieurement, rien de bien compliqué pour une personne un peu au fait des us et coutumes en vigueur « sur le Voyage ».

La seule difficulté dans cette optique est de mettre en place une méthodologie adaptée pour créer un espace de rencontre entre un public particulier et l'institution mandataire.

En ce qui concerne notre action, il me semble qu'elle s'articule autour de deux grands axes :

1) **L'intervention sociale directe** sur les bases définies par notre mandat. Les contacts réguliers avec la population et notre positionnement depuis 10 ans en ce qui concerne la population du voyage nous désignent comme expert pour les pouvoirs publics, et comme interlocuteur privilégié pour les voyageurs. De ce fait, notre parole est toujours entendue comme un avis pertinent basé sur des constats de terrain. Ces constats sont la résultante d'hypothèses pouvant être vérifiées sur le terrain dans une dynamique de co-production avec la population. Dans les champs de l'insertion sociale et économique, notre mission de médiation peut donc se faire au moyen du support que constitue notre mandat.

2) Toujours dans cette optique d'association de l'utilisateur dans la démarche, une autre forme de médiation est également mise en place par le biais de « **personnes ressources** » au sein de la communauté. La participation des femmes aux actions collectives nous permet une communication indirecte avec la population. C'est par le biais de cette médiation que s'opère la diffusion de messages de prévention, notamment pour toutes les questions autour de la santé. L'action de médiation opérée par les femmes est, à cet égard, fondamentale, car elle agit selon une méthodologie qui vise à faire évoluer les représentations des voyageurs quant à l'environnement sédentaire. Elles sont en mesure de proposer de nouveaux modèles porteurs de sens en amont, auprès des enfants et des jeunes, et en aval, auprès des adultes.

Un cadre : Le dispositif RMI

Le RMI est appréhendé par les Voyageurs comme une stratégie pour répondre à une situation donnée, d'ordre exclusivement financière. Le suivi inhérent à l'entrée dans le dispositif est donc un imprévu, une menace pour ce qui est considéré comme acquis, correspondant à une entrée régulière d'une somme donnée sur laquelle il est

éventuellement possible de venir rattacher d'autres subsides, si l'occasion se présente ...

Le RMI est au ménage ce que furent certains revenus dits réguliers par le passé : les travaux saisonniers, les opportunités ponctuelles mais régulières qui constituent une part fixe d'un budget inscrit dans le fonctionnement. Il n'est pas ici question de système ou de dispositif, et encore moins de justification ou d'insertion.

Or, c'est précisément l'un des fondamentaux de mon mandat que d'expliquer à la population des Gens du Voyage le sens du I de RMI quand ils n'en ont d'emblée appréhendé que le sens lié au R de revenu et au M de minimum... La conscience que j'entretiens de cette approche du RMI fixe le cadre de mon premier objectif en tant que médiateur : expliquer ce que je suis et quelles sont les obligations inhérentes à mon mandat. Les choses se doivent d'être claires au départ afin que la traduction qu'il me faut faire de la commande institutionnelle le soit aussi. Je dois **donner un sens** à la commande institutionnelle.

Le RMI doit cesser d'être une simple réponse financière mais demeurer une stratégie qui dépasse la simple réponse pécuniaire : c'est le début d'une amélioration de la condition par le biais d'une intégration dans un système, un dispositif qui offre des possibilités.

J'insiste sur la notion de **traduction**. Le mot insertion ne signifie rien d'emblée pour le Voyageur. Insertion suppose au départ une exclusion : aucun des Voyageurs ne se sent exclu, car cela suppose une mise à la marge de la communauté d'appartenance, ce qui est très rarement le cas.

Les Voyageurs sont précaires, connaissent des difficultés, mais ne se sentent pas exclus au sens premier, dans la mesure où ils ne sont pas isolés et revendiquent une appartenance à un groupe qui se pense comme tel ! A l'intérieur de ce groupe, c'est tout un système de classes, « de mondes » qui cohabitent, avec des codes, des usages ...

Maîtriser ces données, c'est s'offrir la possibilité de replacer son action dans le contexte dans lequel évolue l'usager : c'est anticiper sur ses craintes, ses doutes ... Cela fait parti du savoir utile au médiateur : soit il le possède déjà et l'utilise, soit il l'acquiert au fur et à mesure et le développe.

Le suivi des bénéficiaires du RMI n'exclut pas d'autres interventions, figurant également dans notre fiche de poste : la participation aux instances de réflexions sur le stationnement, la prévention en terme de santé.

Cette dimension de notre activité est fondamentale dans la mise en place d'une

médiation qui ne se limite pas au champ des bénéficiaires du RMI stricto sensu.

Cette médiation correspond aux champs de détermination de l'identité du groupe, mais également à ceux qui déterminent les possibilités quant à l'intégration sociale et professionnelle. Le contrat d'insertion n'est en fait qu'une projection sur un support administratif de ces champs, qui sont les suivants :

- 1) La santé
- 2) La scolarisation
- 3) L'insertion professionnelle
- 4) L'habitat

Les connaissances à mobiliser.

L'acte de médiation suppose la mobilisation de connaissances **algorisables**, en ce sens que ces dernières peuvent être transmises et s'inscrivent dans des champs divers et variés qui vont de l'histoire à l'ethnologie en passant par la linguistique... Ce qui est algorisable est évaluable, quantifiable et peut intégrer une méthodologie...

Puis, il y a tout ce qui fait comme le dit Dubet dans « Le déclin de l'Institution » que le médiateur est sollicité pour ce qu'il est avant de l'être pour ce qu'il sait ...une façon d'être, d'envisager l'autre ...

Pour une médiation de co-construction des réponses aux difficultés et à la non communication il n'existe pas de profil-type de médiateur. Comprendre les équations générées par le jeu des représentations suffit à jeter les bases d'une action de médiation pertinente qui va évoluer au fur et à mesure de l'acquisition de savoirs empiriques.

Bien que très largement évoqués par les sociologues et autres scientifiques qui traitent de la médiation, ces éléments subjectifs, bien que non algorisables, n'en demeurent pas moins identifiables : l'aisance dans la parole, l'approche sensible et respectueuse de l'usager, la capacité à le laisser occuper son espace tout en préservant et en occupant le sien... Le médiateur doit présenter un certain nombre de caractéristiques qu'il me semble indispensable de réunir dans toutes les pratiques du sociales. La formation à la médiation recense l'ensemble de ces fondamentaux et vise très certainement, au-delà des aspects scientifiques et techniques à développer ces données plus subjectives.

IV. Exemples et illustrations

B. Médiation interculturelle dans le cadre d'un projet d'accès à la culture et aux loisirs des jeunes Voyageurs.

(travail mené par Zineb SAADOUN et son équipe)

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

1. Poser un diagnostic partagé, construire ensemble une démarche de projet :

a. Historique

De la fin des années 70 à 1994, l'accueil des Gens du Voyage à Brest s'organise sur un terrain de camping municipal, excentré des équipements de la ville et des quartiers. Les agents d'accueil de l'époque, employés par la Mairie, ne connaissent pas les Gens du Voyage et abordent ce nouveau métier de façon tout à fait empirique. Cependant, peu à peu, ils se rendent compte des difficultés d'accès des voyageurs à des services pourtant essentiels : accès aux droits, prévention santé, lutte contre l'illettrisme, accès à l'école et à la formation, accès à la culture et aux loisirs. Dans un premier temps, les agents d'accueil réussissent à convaincre certaines institutions (Conseil Général, Mission locale, associations ...) de mettre en place des permanences sur le terrain de camping, dans des conditions souvent mal adaptées. Ces actions, bien qu'éloignées du droit commun, ont tout de même le mérite de questionner les institutions quant à l'accueil des Gens du Voyage au-delà de la problématique d'habitat, cette dernière, et il s'agit de souligner, étant la première étape à la reconnaissance des Gens du Voyage comme citoyens à part entière. Ces permanences se veulent passerelles, et vouées à disparaître.

Choisissant ici la thématique de l'accès à la culture et aux loisirs, il est important de préciser qu'agents d'accueil, objecteurs de conscience et stagiaires proposent tant bien que mal des temps d'animation ponctuels aux jeunes, au sein du terrain de camping. Cependant, aucun d'entre eux n'étant professionnel de l'animation, ces temps sont perçus par les familles comme des services de l'équipement « camping municipal » : en effet, aucun projet défini ne permet d'avoir « son mot à dire », de s'inscrire dans une concertation et de construire ensemble une démarche satisfaisante.

En 1994, la ville se met en conformité avec la loi Besson et ouvre une aire d'accueil non loin de ce terrain de camping municipal, mais tout de même un peu plus proche des

équipements de quartier et des transports en commun. Après de longs mois de travaux, les Gens du Voyage stationneront sur une place plus ou moins adaptée à leurs besoins, avec accès aux fluides, sanitaires, aire de ferrailage et ... un Centre Social, trônant au beau milieu du terrain, et prévu pour accueillir des permanences pérennisées depuis lors.

Un partenariat est créé avec une Maison Pour Tous proche de l'aire d'accueil pour organiser chaque mercredi et samedi après-midi des temps d'animation : il s'agira de la première création conventionnée d'un équipement de loisirs spécifiquement dédié aux enfants du voyage sur la ville.

b. Le contexte

Les animateurs de la Maison Pour Tous se rendent donc sur le terrain et proposent un service dont les voyageurs disposent ou non. De très rares temps d'activité se déroulent à l'extérieur (piscine, cinéma). Très vite, des conflits émergent avec les familles. Le local est ouvert au tout venant, sans inscriptions préalables, ce qui entraîne un manque de clarté et de lisibilité dans l'intervention des animateurs. De plus, les groupes accueillis sont hétérogènes, notamment du fait de l'âge des jeunes et de leur vécu de ce type d'accueil dans d'autre ville.

Le travail des animateurs est de plus en plus difficile, le dialogue avec les familles est de moins en moins possible, ces dernières associant logiquement cette équipe aux travailleurs sociaux référents des permanences, mais aussi et surtout aux agents d'accueil garant du bon fonctionnement global de l'équipement : l'aire d'accueil est mal vécue par les Gens du Voyage, les références au terrain de camping municipal sont nombreuses et la situation s'envenime peu à peu, jusqu'à ce qu'en 1999, la Maison Pour Tous remette en cause le partenariat existant, la Mairie ne proposant pas aux animateurs les conditions satisfaisantes d'une intervention sereine.

L'activité de la Maison Pour Tous s'arrête donc sur l'aire d'accueil, mais la problématique est toujours présente : les jeunes du Voyage n'ont pas accès à la culture et aux loisirs comme tout un chacun, alors que le quartier possède un réseau développé (Maison Pour Tous, club de prévention, Centre social, associations sportives ou culturelles...) capable d'ouvrir aux habitants les portes des diverses associations et institutions œuvrant dans ce sens.

Une nouvelle démarche est alors envisagée : générer une dynamique partenariale globale (scolarisation, développement économique, prévention santé, habitat) animée par

la ville, dans l'objectif de désenclaver le terrain et d'éviter la création de services spécifiques. C'est dans ce contexte que sera développé un projet d'accès à la culture et aux loisirs des jeunes de l'aire d'accueil.

c. Le projet

Considérant que l'aire d'accueil n'est pas un quartier à part entière mais un équipement d'habitat au sein d'un quartier, la question de l'équipement de loisirs spécifique se pose. Comment lever un à un les freins qui empêchent d'une part les Voyageurs d'aller vers l'existant, et d'autre part les institutions au sens large d'accueillir ces derniers ?

Suite à une concertation lourde de sens avec les Gens du Voyage et les acteurs du quartier, la méconnaissance de l'une et l'autre des parties est au cœur du problème. Les Voyageurs craignent de confier leurs enfants à des personnes extérieures à la communauté car ils considèrent ne pas être eux-mêmes respectés et reconnus. Pourquoi alors serait-ce différent pour leurs enfants ? De plus, les parents veulent protéger une éducation culturelle préservant un mode de vie basé sur la famille et le voyage, ce que les professionnels ne pourront pas comprendre. Les acteurs du quartier, quant à eux, véhiculent un certain nombre de préjugés envers les Gens du Voyage et ne se voient pas expliquer aux familles sédentaires qu'ils rencontrent, que leurs enfants puissent être amenés à cohabiter en bonne entente avec les enfants du Voyage, si différents. Ils craignent, une population en chassant une autre, de perdre une partie de leur public.

Il sera donc important de prendre en compte les appréhensions de l'une et l'autre des parties pour que des espaces de rencontres positifs puissent être envisagés, de prendre le temps d'écouter, d'informer les deux parties sans pour autant minimiser les ressentis de chacun. En d'autres termes, envisager une médiation capable de générer des compromis, pour qu'enfin tous les habitants du quartier, quels que soient leurs origines et leur mode de vie, puissent avoir accès à la culture et aux loisirs dans des conditions acceptables pour tous.

La Maison Pour Tous avait déjà fait un pas en avant en proposant des animations au sein de l'aire d'accueil, et possède un vécu non négligeable de l'aire d'accueil. Il s'agit d'une structure impliquée, qui développe de façon importante dans son projet d'institution l'importance de la notion de mixité sociale. L'équipe de la Maison Pour Tous est favorable à réitérer une expérience en direction des Gens du Voyage si les conditions de réussite sont réunies : un projet construit avec les familles, des moyens matériels et humains à la

hauteur de ce projet et une implication politique de la Ville et des diverses associations du quartier.

La finalité du projet sera donc l'accès à la culture et aux loisirs des jeunes du Voyage de l'aire d'accueil, avec pour objectif le fait de rendre possible leur accueil dans les équipements du quartier, voire de la ville, dans le respect de chacun.

La CAF, le Contrat de Ville et la commune subventionnent donc la création de quatre postes à temps partiel au sein de la Maison Pour Tous pour faire face aux nouvelles missions générées par ce projet :

- Rencontrer, échanger et construire le projet avec les familles du Voyage sur l'aire d'accueil.
- Rencontrer et informer les associations du quartier et provoquer leur implication.
- Assurer, dans un premier temps, un accueil satisfaisant au sein de la Maison Pour Tous.
- Informer, orienter et accompagner les familles vers les associations du quartier selon leurs besoins.

Enfin, la Mairie s'engage à soutenir la Maison Pour Tous techniquement dans la mise en oeuvre du projet.

2- Une équipe de médiation interculturelle

a. Composition de l'équipe

Ce projet implique la création d'une véritable équipe de médiation interculturelle travaillant sur la thématique de l'accès à la culture et aux loisirs des jeunes. Pour répondre aux objectifs opérationnels du projet, le recrutement de cette équipe est une étape primordiale.

Tout d'abord, l'un des membres de l'équipe doit être positionné en responsabilité de projet, afin d'avoir un regard global sur l'organisation de l'action (gestion d'équipe) et l'émergence d'un fonctionnement en réseau sur le quartier (garantie de l'adéquation du projet avec ceux des institutions partenaires).

D'autre part, il s'agit d'engager sur ce projet, compte tenu de l'historique et des enjeux, des animateurs qualifiés et expérimentés, capables de s'adapter rapidement à un travail partenarial.

Enfin, afin que ces animateurs ne soient pas repérés comme « spécifiques » et complètent de façon satisfaisante leur temps de travail, il est essentiel de diversifier leur champ de compétences : le choix, selon les opportunités, s'est porté sur les activités périscolaires d'une école primaire du quartier.

A cette étape de la constitution de l'équipe, il manque une passerelle, permettant à ses membres d'entrer rapidement en communication avec les familles de l'aire d'accueil. Il semble alors important d'intégrer à l'équipe une personne connaissant les Gens du Voyage, leur mode de vie, la façon dont ils envisagent l'éducation de leurs enfants, pour former l'équipe et les partenaires, pour être réactif face aux incompréhensions ou aux interrogations des professionnels quant à la culture des Gens du Voyage et bien entendu, des familles du Voyage quant aux sédentaires amenés à accueillir leurs enfants à l'extérieur de l'aire d'accueil...

Pour ces raisons, la Maison Pour Tous a sollicité Zineb, animatrice, mère de famille, issue du monde du Voyage, connaissant parfaitement bien les familles amenées à stationner régulièrement à Brest depuis les années 70. Cette personne vit en appartement sur le quartier, mais entretient des liens avec des membres de sa famille qui utilisent l'aire d'accueil et leur rend régulièrement visite. De plus, elle est connue et reconnue sur le quartier dans les divers lieux d'animations socio-éducatives et culturelles.

b. Fonctionnement de l'équipe

Tout d'abord, malgré la demande des familles et l'information globale apportée aux associations partenaires, l'équipe a commencé son action par un pari, celui du droit à l'expérimentation, rendu possible grâce à l'implication politique des élus de ville concernant ce projet. En effet, aucun fonctionnement concret n'a été déterminé à l'avance. Pendant quatre mois, l'équipe a préparé ses futures interventions en échangeant avec les partenaires sur l'avancée du projet et en se rendant deux fois par semaine sur l'aire d'accueil, sans aucun support d'activité, mais en engageant un dialogue avec les familles. Zineb a alors été un élément précieux qui a rendu possible la rencontre et l'échange. Peu à peu, c'est l'ensemble de l'équipe qui a appris à connaître les familles et à comprendre leurs attentes et leurs inquiétudes.

L'enjeu était de taille. Après cette période d'apprentissage mutuel, les familles avaient toute légitimité à refuser de s'engager dans un tel projet. Cependant, la présence de Zineb comme garante du respect de la culture des enfants accueillis et le fait de

construire avec les familles les procédures d'accueil, ont fortement contribué au bon déroulement de l'élaboration du projet. Prendre le temps de la concertation était nécessaire et a finalement permis de prendre en compte les exigences des parents (notamment dans la prise en charge d'un nombre réduit d'enfants par animateur), d'attiser l'envie et la curiosité des familles comme des partenaires, et donc l'attente du début de la phase opérationnelle.

Il semblait important pour les familles et l'équipe de conserver cet échange de qualité au sein de l'aire d'accueil, qu'il ait pour objet les réussites ou les freins du projet. Il a donc été décidé de maintenir un temps de rencontre entre les familles et l'équipe tous les mercredis matin afin d'informer les nouveaux venus, d'expliquer les avancées du projet, d'échanger sur l'évolution des enfants dans les associations du quartier, de prendre en compte d'éventuelles pré-inscriptions, d'épauler les familles dans la constitution des dossiers administratifs (bons vacances de la CAF, quotients familiaux ...).

Tous les mercredis et samedis, l'après-midi, l'équipe venait chercher les enfants sur le terrain pour les accompagner en bus jusqu'à la Maison Pour Tous. A partir de ce lieu stratégique et reconnu par les familles, les enfants étaient répartis par groupes d'âge ou d'activité au sein de la structure ou vers les associations du réseau partenarial, accompagnés par un membre de l'équipe venant soutenir l'association d'accueil à cause du surnombre d'enfants généré par le projet. Là aussi, l'équipe a dû s'adapter aux inquiétudes des enfants : séparation des fratries et appréhension à quitter la Maison Pour Tous ont souvent donné lieu à de longs moments de négociation.

Peu à peu, les enfants du voyage ont pris leurs marques et ont commencé à tisser du lien avec les enfants fréquentant les lieux d'animation socioculturelle du quartier, ces derniers ayant souvent bien moins d'inquiétudes d'ailleurs que les professionnels. Au-delà de l'intérêt porté à l'activité, les enfants du voyage ont commencé à faire des choix suivant les enfants sédentaires qu'ils pouvaient être amenés à rencontrer à tel ou tel endroit.

Chaque soir, l'équipe raccompagnait chaque enfant à sa caravane afin d'échanger quelques mots sur le déroulement de la journée avec les parents, premiers concernés bien entendu par l'éducation de l'enfant.

Une demi-journée par semaine était consacrée à la prise de contact avec le réseau partenarial afin de vérifier et d'induire la fluidité du déroulement du projet.

Enfin, une réunion hebdomadaire a permis aux animateurs de se questionner sur les événements de la semaine, de répondre en équipe aux difficultés rencontrées, d'un

point de vue culturel par le biais de Zineb, et technique par le biais de la responsable de projet. Cette réunion a été considérée comme primordiale par l'équipe en termes de formation continue vis-à-vis d'un public que les animateurs ne connaissaient que depuis 4 mois, et l'appropriation d'un fonctionnement différent.

c. Evolution des pratiques

Au fil de cinq années de pratique, ce projet a bien entendu évolué.

Le Centre Social a été rasé, évènement fort symboliquement. L'équipe poursuit ses échanges du mercredi matin sur l'aire d'accueil au sein d'un camion aménagé, espace convivial propice aux échanges collectifs.

Par ailleurs, les familles s'organisent pour accompagner les enfants à la Maison Pour Tous et les inscrivent en direct par téléphone ou en se déplaçant. Les échanges du soir avec les familles se déroulent à la Maison Pour Tous.

Les temps de réunion d'équipe sont maintenus mais élargis à l'ensemble de l'équipe de la Maison Pour Tous, ce qui permet une meilleure lisibilité du projet pour l'ensemble du personnel et le développement de nouvelles pratiques (exemple : création de passerelles vers le Secteur Jeune de la structure pour les enfants de plus de douze ans). De plus, deux fois par an, l'ensemble des partenaires se réunit pour faire le point sur l'évolution du projet.

Les parents choisissent parfois des inscriptions à la journée pour leurs enfants en fonction des activités proposées. Les tarifs, fixés au départ à un euro par demi-journée, se sont harmonisés progressivement avec les tarifs classiques, en fonction des quotients familiaux, comme n'importe quelle famille du quartier.

Au sein d'un réseau de partenaires plus large, l'équipe apporte son expérience et sa connaissance des familles dans l'approche de thématique transversale telle que la prise en compte des adolescents du Voyage dans la construction des projets jeunesse portée par la ville.

Le public accueilli se développe. Les enfants des familles du Voyage installées sur des terrains privés à proximité du quartier sont venues enrichir les effectifs.

Durant ces 5 années, les familles stationnant quelques mois par an sur la ville ont pu s'approprier ce fonctionnement, bien qu'une courte période de réadaptation soit souvent nécessaire et tout à fait acceptable.

3- Une pratique de médiation interculturelle à deux niveaux

A la lumière de cet exemple, on peut mettre à jour deux niveaux de médiation interculturelle générés par ce projet et cette équipe. Tout d'abord, une médiation interculturelle de population à institution, cherchant à établir un rapport serein des voyageurs avec les structures socioéducatives et culturelles du quartier et inversement, au même titre que l'ensemble des habitants. D'autre part, une médiation interculturelle de population à population, en favorisant la rencontre et la cohabitation des Gens du Voyage et des autres habitants du quartier.

a. de population à institution

Dans sa démarche même, la Maison Pour Tous engage une médiation de population à institution. En effet, la création d'une équipe capable d'aller à la rencontre des Gens du Voyage sans imposer un fonctionnement pré-établi favorise une rencontre positive, et permet une adaptation de l'existant aux besoins exprimés, sans pour autant bousculer l'une ou l'autre partie dans ces principes de fonctionnement fondamentaux. Par la suite, quand la communication est durablement établie, des évolutions sont possibles, d'une part et d'autre, sans altération de l'identité de chacun : à tout moment, les Gens du Voyage, tout comme la Maison pour Tous, peuvent exprimer leurs incompréhensions éventuelles sans que cela vienne mettre à mal des habitudes de communication déjà solides. De plus, le personnel de la Maison Pour Tous est conscient de certaines problématiques récurrentes de certains parents et s'adapte et accompagne en conséquence : par exemple, l'illettrisme est un facteur freinant d'une régularisation administrative et doit être pris en compte, pour ne pas devenir un obstacle aux échanges des familles avec le personnel du secrétariat de la Maison Pour Tous. De ce fait, l'étape préalable qu'est l'inscription à la Maison Pour Tous permet d'engager un changement quant à l'accès des voyageurs à un équipement socioéducatif et culturel du quartier.

Le développement d'un réseau partenarial implique la reconnaissance de Gens du Voyage comme membres à part entière du quartier. L'équipe de médiation doit être à même d'informer les Gens du Voyage sur la vie associative et culturelle de la ville, mais aussi les associations des attentes des Gens du Voyage quant à leurs besoins en termes d'accès à la culture et aux loisirs pour les jeunes. Une vigilance particulière doit être apportée à la corrélation du projet construit en concertation avec les Gens du Voyage avec celui de chaque association engagée dans le réseau de partenaires, là encore dans

un objectif de respect de l'une et l'autre partie. En d'autres termes, il s'agit de démultiplier les résultats obtenus dans un premier temps entre les Gens du Voyage et la Maison Pour Tous, et d'étendre la démarche à l'échelle d'un quartier. Sans cela, le risque réside dans le fait que la Maison Pour Tous ne le soit plus, mais qu'elle devienne celle des Gens du Voyage, ce qui n'aurait plus aucun sens, et déplacerait tout bonnement une structure spécialisée de l'intérieur à l'extérieur de l'aire d'accueil : un premier pas certes, mais loin de correspondre à la finalité du projet. Le développement du réseau de partenaires redonne du pouvoir aux familles dans le choix de la structure accueillante : certaines d'entre elles souhaitent à présent traiter directement avec les associations sportives et culturelles du quartier, ce qui permet d'une part un passage de relais induisant une régulation de l'effectif accueilli à la Maison Pour Tous et d'autre part, un réel accès au droit commun.

De plus, le développement du projet doit prendre en compte le turnover des acteurs de terrain et implique une vigilance quant à l'information régulière des nouveaux professionnels, afin d'asseoir la démarche dans le temps. Ce turnover produit néanmoins certains effets positifs. Par exemple, un des animateurs engagés dans l'équipe de médiation au début du projet exerce à présent dans le cadre du secteur jeune du centre social du quartier. Connue et reconnue par les adolescents de l'aire d'accueil ainsi que par leur famille, maîtrisant les tenants et les aboutissants du projet, il devient un vecteur précieux de développement du projet et permet un accès facilité des jeunes du voyage à la structure qui l'emploie.

Enfin, le projet implique la participation des enfants du voyage aux temps forts organisés par différents services de la Mairie : mercredis du sport, festival du conte, semaine des droits de l'enfant, mois de la science, fête de quartier ... Les associations du quartier sont parties prenantes dans l'organisation de tels événements et permettent aux enfants d'être informés et de prendre part à des actions développées à l'échelle de la ville, et ainsi, de provoquer une rencontre directe avec les professionnels des services de la mairie (animateurs du service des sports et service socioculturel, intervenant du service santé public ...)

b. de population à population

Dans son projet d'association, la Maison Pour Tous insiste tout particulièrement sur la notion de mixité sociale. Il est donc naturel, au sein de cette structure, d'envisager

l'accueil des enfants du Voyage par groupes d'âge ou d'activité, afin qu'une rencontre soit possible avec les autres enfants. Bien entendu, favoriser la communication entre les enfants n'est pas forcément une chose simple au premier abord. L'équipe de médiation a là encore joué un rôle important en apportant des éléments de réponse aux enfants, en orientant les activités proposées selon les questionnements des enfants. Par exemple, dans le cadre d'un projet traitant de la citoyenneté, la construction d'une maquette du quartier a permis à chacun de fabriquer et de s'exprimer quant à sa maison, son immeuble ou sa caravane, et de se positionner géographiquement au sein du territoire. De plus, la participation à des projets d'envergure de plusieurs séances (parade hip hop, projet photo/vidéo, découverte du milieu marin ...) a induit la constitution de groupes mixtes basée sur des intérêts communs et non une appartenance culturelle. Les enfants se rencontrent, échangent, communiquent, apprennent à se connaître.

Parallèlement, le projet n'est pas sans incidences sur la cohabitation des parents. Le secrétariat est un lieu privilégié de rencontre où ils tissent peu à peu des liens, en échangeant sur les prix (d'où l'importance de l'harmonisation des tarifs), des activités, des places de parking devant la Maison Pour Tous ... La Maison Pour Tous devient un dénominateur commun, un espace de rencontre interculturelle. Si des conflits apparaissent, l'équipe de médiation est à proximité pour renouer le dialogue et trouver des compromis.

Les moments festifs sont autant de moments de rencontre. Les spectacles, la fête de Noël ou la présentation des programmes des vacances permettent aux familles de se rencontrer à l'occasion de moments conviviaux auxquels elles sont systématiquement conviées. Quand la collaboration des parents est sollicitée, il arrive parfois qu'une mère de famille se rendent disponible avec du matériel de fête foraine (stands, barbe à papa), et, de ce fait, mette en lumière une des potentialités des Voyageurs.

Concernant le réseau partenarial, l'émergence des inscriptions ponctuelles en clubs sportifs amène les parents à cohabiter au sein des équipements du quartier, lors des rencontres sportives du week-end. Il arrive parfois sur l'aire d'accueil d'apercevoir un jeu de maillots de l'équipe de foot du quartier séché sur un fil à linge, et d'entendre une mère de famille expliquer que bien heureusement, il y a un tour de rôle pour cette corvée. Les rapports entretenus avec les autres habitants du quartier induisent en contrepartie une implication, même minime, dans un collectif qui dépasse les frontières de l'aire d'accueil. L'équipe de médiation reste repérée comme ressource si des difficultés se profilent.

Ces diverses situations nous montrent une pratique de médiation interculturelle de population à population. Le projet et l'équipe deviennent tiers et permettent de construire des outils qui favorisent des espaces de rencontres positives, sans imposer leur utilisation à l'une ou l'autre des parties. Ils agissent en amont d'un conflit potentiel et génèrent un changement positif dans la perception des uns et des autres.

Cependant, il est important de souligner que ces deux niveaux de médiation interculturelle sont intimement liés et ne peuvent exister l'un sans l'autre, si toutes fois l'on souhaite aboutir à un accès au droit commun dans un contexte social apaisé.

Conclusion

Cette pratique de médiation interculturelle à deux niveaux est tout à fait cohérente dans le cadre d'un projet de développement social, à l'échelle d'un quartier, et par la suite d'une commune. La dimension locale permet un réel contact avec les habitants, ainsi qu'une immersion concrète dans le fonctionnement social d'un territoire donné, unique puisque mettant en jeu une histoire commune des habitants.

La réussite d'une médiation interculturelle, dans un tel contexte, doit s'exercer dans le cadre d'un projet souple et propice à une évolution constante, permettant ainsi à chacun de s'autonomiser dans la rencontre positive à l'autre.

La finalité de cette démarche est bien entendu à long terme la disparition de l'équipe de médiation, cette dernière ayant pour objectif de convaincre le maximum de professionnels et d'habitants du bien fondé du projet, et ce fait, de générer un changement dans les perceptions et les agissements de chacun, autant dans un contexte d'institution à population que de population à population. En quelque sorte (et est-ce utopique ?) il s'agit de favoriser l'évolution de savoir-être des habitants face à la dimension interculturelle, mais aussi et dans ce même cadre, l'évolution de savoir-faire des professionnels.

Actuellement, ce projet ouvre encore de nouvelles perspectives, notamment en ce qui concerne la thématique primordiale de la scolarisation. D'intéressants constats ont démontré des effets non négligeables sur la scolarisation des enfants en maternelle : lorsque la Maison Pour Tous a commencé à accueillir des enfants de 3 à 6 ans, le taux de scolarisation des enfants de cette tranche d'âge a évolué positivement. De plus, l'augmentation des inscriptions à la journée des 7-11 ans entre sensiblement en corrélation avec les inscriptions à la cantine des enfants scolarisés en primaire. Une

perception globale d'un territoire permet de mettre à jour de nouvelles pistes de collaboration partenariale à développer.

Le médiateur interculturel doit posséder une large palette de compétences, un peu lourde semble-t-il pour un seul homme... Un médiateur seul ne peut guère plus que d'apporter sa technicité à des situations individuelles souvent récurrentes. Pour être réellement pertinent et afin d'éviter les risques d'une emprise totale quant à un cadre de communication et de relation altérées, son travail ne doit-il pas s'inscrire dans une pratique plus large ? Une équipe de médiation consciemment élaborée dans une diversité d'approche, un projet de développement, un réseau partenarial solide sont des outils qui peuvent ouvrir la perspective d'une pratique déontologique de la médiation interculturelle.

IV. Exemples et illustrations

C. Médiation interculturelle dans le cadre d'un projet d'antenne scolaire mobile.

par Annie HUVET

a.huvet@ac-nancy-metz.fr

Présentation de l'école itinérante de Meurthe et Moselle : un dispositif passerelle pour scolariser les enfants du voyage dans les écoles ordinaires.

Le département de la Meurthe et Moselle, peut être du fait de la proximité des frontières de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique, est fréquenté par des gens du voyage principalement itinérants. Quant aux populations relativement sédentarisées, elles sont dispersées sur le département en petits groupes familiaux.

L'école itinérante de Meurthe et Moselle est un dispositif scolaire qui regroupe deux classes mobiles pour les enfants du voyage.

Ces classes, rattachées à une école publique, fonctionnent en partenariat avec l'association Amitiés Tsiganes, qui met à disposition deux véhicules aménagés et prend en charge les frais de fonctionnement.



D'abord destinée à scolariser dans les écoles de proximité les enfants de passage sur la région de Toul, l'action s'est étendue à la communauté urbaine de Nancy puis progressivement à **l'ensemble du département** : aires d'accueil aménagées, et zones de stationnement informelles (parkings, friches industrielles...) qui reçoivent d'importants groupes itinérants.

Les classes mobiles permettent aux enseignants de se rendre sur les lieux de stationnement des gens du voyage et de rencontrer **les familles dont les enfants ne sont pas toujours scolarisés**.

Elles visent à **sensibiliser ces familles** à l'école et tentent de favoriser la scolarisation des enfants, en préparant l'inscription et en aidant à leur intégration dans **les écoles du secteur**. Elles apportent aussi un soutien aux enfants du voyage scolarisés au C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance)

Ce dispositif joue ainsi un **rôle de passerelle** avec les écoles et collèges.

Un camion peut recevoir une dizaine d'enfants âgés de 2 à 16 ans et le temps de passage sur chaque terrain est variable en fonction du projet mis en place. La classe ne doit pas représenter une alternative à la scolarité ordinaire. Le rôle de passerelle vers l'école est clairement expliqué aux familles.



La mission des enseignants est :

- **de mettre en place une initiation à la vie scolaire et aux apprentissages, de susciter le désir d'apprendre à lire et à écrire**, y compris pour les plus âgés, dont la problématique relève moins de l'échec scolaire que de la construction d'une scolarité.
- **de favoriser l'intégration de ces enfants dans le circuit scolaire** par la mise en oeuvre d'un accompagnement qui consiste en une double action en direction des **écoles** et des **parents** :
 - information des familles, aide dans les démarches administratives d'entrée à l'école, ce qui ne doit pas être une simple assistance mais doit permettre de les rendre autonomes dans ces démarches lors de leurs déplacements ;
 - information des collègues enseignants susceptibles d'accueillir les Enfants du Voyage ;

- participation à l'élaboration de projets de fonctionnement et de projets pédagogiques (concertations, stages-écoles...) ;
- mise en oeuvre d'une médiation entre les partenaires concernés : écoles, familles, enfants, élus et responsables de certains services, régisseurs des terrains, associations (Amitiés Tsiganes et autres...) ;
- mise en place d'un protocole de scolarisation progressive dans les écoles du secteur, de façon différenciée et adaptée au cas par cas.

Le schéma étant :

- o prise de contact et sensibilisation sur le terrain (une à plusieurs séances)
- o visite de l'école et inscription
- o accompagnement, soutien dans la classe (éventuel)

Des priorités sont à définir entre ces deux axes de travail (activités dans le camion / accompagnement pédagogique), selon des besoins qui varient au cours de l'année (rentrée scolaire, périodes d'itinérance et de stabilité relatives...) mais aussi selon l'évolution des conditions d'habitat et de scolarisation des enfants du voyage.

Evaluation de l'action et prolongements.

L'action des classes mobiles est soumise à un bilan annuel. Elle a mené à la création d'un Réseau d'Education Prioritaire « enfants du voyage » qui accompagne l'avancée des conditions d'accueil et d'habitat (schéma départemental).

Les écoles faisant partie du REP (une trentaine) accueillent les itinérants séjournant sur les aires d'accueil existantes ou à réaliser. Il s'agit généralement de l'école de proximité (ou plusieurs écoles).

Dans certains cas, la localisation du terrain n'est pas encore déterminée : provisoirement, l'école retenue est celle qui accueille actuellement les enfants du voyage de passage sur la commune.

Ce REP permet une mise en réseau et une formation des enseignants qui interviennent auprès des enfants du voyage, les classes mobiles se trouvant renforcées dans leur rôle de passerelle et de médiation. Il s'agit de mettre en œuvre les conditions de la réussite scolaire de ces enfants, notamment par une amélioration du suivi et la prise en compte de leur rapport spécifique à l'école.

Remarques :

Les antennes scolaires mobiles font parfois l'objet de critiques qui évoquent de façon réductrice un seul type de fonctionnement. Or comme le disait J.P. Liégeois dans son ouvrage (Roma, Tsiganes, Voyageurs) les structures scolaires, dans leur diversité, peuvent toutes fonctionner pour le meilleur comme pour le pire. Ainsi il a pu être observé des dérives consistant à faire de ces dispositifs des écoles parallèles ou ethniques ou au rabais.

Notre dispositif scolaire spécifique, ne prétend en aucun cas scolariser les enfants du voyage dans les deux camions aménagés qui sillonnent le département. Aucun certificat de scolarité n'est délivré à l'issue d'une intervention. Si parfois les termes de « camions-écoles » ou « classes mobiles » peuvent effectivement induire en erreur, il doit être clair pour tous, familles, enseignants, collectivités territoriales que ce n'est pas l'école. Et nous nous chargeons de le faire savoir et de le répéter à ceux qui l'ignorent ou l'oublient... L'enfant qui bénéficie d'une intervention de l'antenne mobile, n'est pas « scolarisé en camion école » : il n'est pas scolarisé du tout ! Les enseignants utilisent ces véhicules pour aller à la rencontre d'enfants du voyage de passage, non scolarisés, afin de les aider (ainsi que leurs parents) à vaincre les obstacles à cette scolarisation. Et ces obstacles sont variés et bien connus : précarité du stationnement, éloignement géographique et culturel de l'école, courte durée du stationnement, habitude de fréquenter une seule école deux ou trois mois par an dans une autre région (effectivement, on constate que des écoles « couvrent » les absences, parfois sous prétexte de tolérance ou de maintien de bonnes relations avec les familles, mais aussi s'en arrangeant, les enfants restant inscrits et les effectifs maintenus).

Une chose est certaine : il n'est pas facile de changer d'école, que l'on soit enfant du voyage ou pas. Pour les parents, il faut du courage et de la détermination pour affronter les différentes étapes : l'inscription en mairie, puis l'admission par un directeur que l'on ne connaît pas. Un sourire accueillant ou un regard contrarié, avant même ses premières paroles, indiquent d'emblée la qualité de l'accueil.

Pour convaincre ces familles que les écoles ici sont prêtes à accueillir leurs enfants, que les enseignants ne les mettront pas au fond de la classe, qu'ils ont même été formés, préparés etc...il ne suffit pas de discours, il faut aussi des actes (les accompagner, les rassurer...) et notre matériel pédagogique : si nous menons des

activités dans le camion, surtout avec des petits, ce n'est pas pour « leur apprendre au moins à lire », c'est plutôt pour leur faire découvrir ce qu'est l'école, comment on y apprend, leur en donner les principales clés d'accès, et les y (r)amener au plus vite (parfois, dès le jour même !) et dans de bonnes conditions. Pour être efficaces, il faut mobiliser des capacités de compréhension, de communication, de conviction, une fermeté et une rigueur professionnelles, y compris vis-à-vis de nos collègues, le but étant l'inscription puis une bonne intégration des enfants dans les écoles les plus proches.

Il serait très facile de dire que l'on accueille les enfants dans les écoles ordinaires, et, sous prétexte de ne pas discriminer, de supprimer tout dispositif complémentaire visant à faciliter cet accès et leur intégration ! C'est aussi très économique. De plus personne ne constaterait le nombre d'enfants sur les terrains pendant les heures de classe...

En attendant que les aires prévues voient le jour, que des transports scolaires soient mis en place si nécessaire, il faut encore aller à la rencontre de nombreux enfants itinérants non scolarisés et dont l'absence dans les structures scolaires passe habituellement inaperçue.

La finalité de ces classes mobiles est évidemment de disparaître quand elles auront rempli leur mission et notamment quand les conditions de vie seront améliorées : là où les aires d'accueil sont réalisées, cette action gagne en efficacité et se limite assez rapidement à une médiation ponctuelle et un accompagnement des plus petits en maternelle. Il est à noter le rôle important du partenariat avec les gestionnaires de ces terrains et notamment les régisseurs. Des habitudes se sont créées, les familles retrouvent leur école de quartier ou de village et choisissent parfois le terrain en fonction de cette familiarité. La mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat devrait donc accélérer la transformation de ce dispositif : on pourrait dès lors envisager, par exemple, des enseignants itinérants, à la fois médiateurs et soutiens des équipes éducatives en cas d'arrivées importantes et des camions recyclés en biblio ou ludo-bus associatifs...

Contact : A. Huvet, coordination REP Enfants du Voyage et « école itinérante »
BP 2019 54100 NANCY Tel : 06.82.74.14.94

IV. Exemples et illustrations

D. Un principe et une expérience de médiation interculturelle avec ARDI¹, association en Pays de Loire.

par Christine ADAM

adam.christine@wanadoo.fr

La première question qui se pose, est de savoir si les Gens du Voyage constituent une population comme les autres.

On doit bien sûr répondre par l'affirmative, car de façon légitime, on doit pouvoir privilégier avant tout la reconnaissance de l'individu par sa nationalité, ce qui fait des Gens du Voyage des citoyens Français à part entière, participant à l'effort collectif. Mais on se trouve aussi dans l'obligation de reconnaître que, bien qu'ayant une identité française, la force des spécificités culturelles (et parfois du mode d'habitat) rendent cette population différente au regard de la majorité autochtone.

Pour autant les Sédentaires et les Gens du Voyage doivent essayer d'harmoniser leurs différences afin de trouver un compromis de compréhension et de connaissances, permettant de part et d'autre une bonne intégration sur le territoire.

Par contre, il ne suffit pas de vouloir et de décider pour que les principes deviennent de fait, applicables et opérationnels. Il est important que chacun des protagonistes puisse se connaître, et déterminer ses capacités et ses limites à communiquer.

C'est dans ce contexte que l'association **ARDI** a décidé d'œuvrer en développant à partir du support de l'insertion socio-professionnelle une pratique basée essentiellement sur l'observation et sur la participation, l'objectif étant de reconnaître à la fois la matière traitée, les publics concernés et de développer un lien ajustable en fonction des situations rencontrées.

A cet effet, il a donc semblé important de permettre le développement d'une pratique de médiation interculturelle : en fonction des savoirs inhérents à l'appartenance à une culture définie, quelle qu'elle soit, et la compréhension acquise des structurations extérieures, **on doit pouvoir réaliser un ajustement sur des situations soit ponctuelles, soit durables.**

¹ ARDI : Association Relais Dame Isabeau

I. du point de vue de l'association

L'association a estimé que pour prendre en considération les Gens du Voyage dans leur situation sociale et leur apporter une aide (ou plutôt permettre un échange), le choix du paramètre professionnel était incontournable. Les autres problématiques telles que l'habitat, la santé ou la scolarisation sont, bien entendu, suffisamment importantes pour ne pas être oubliées. Mais il semblait évident qu'il était préférable d'aller vers une spécialisation plutôt que de se perdre dans les méandres de la généralisation. Les membres de l'association ont aussi noté que pour espérer dynamiser une mobilisation, il fallait certes travailler sur le moyen et le long terme, mais surtout sur des résultats probants à court terme, dans une action définie. Il fallait aussi pouvoir tenir compte des savoirs et des compétences que chacun pourrait développer, transférer et valider en dehors de tout circuit normalisé. Enfin, il était impératif de s'attacher à l'intérêt des personnes en premier lieu.

A partir de ces observations, le support « entreprise indépendante » a semblé, dans le contexte qui était le nôtre, le plus propice et le plus adapté à la réflexion. En effet, l'itinérance et le mode d'habitat caravane ne sont pas en contradiction avec la pratique d'une activité commerciale ou artisanale, bien au contraire. De plus, l'association a considéré que la légalisation d'activités souvent existantes mais non répertoriées, pouvait être valorisante, et qu'elle pouvait donner une autre image d'une communauté souvent décriée pour son inactivité, ou son économie informelle.

La finalité du projet étant clarifiée, les membres de l'association se sont attachés dans un premier temps à cerner les modalités juridiques économiques et financières de l'entreprise indépendante. Dans un second temps, il nous a fallu définir les activités des gens du voyage susceptible d'intégrer le dispositif. La troisième phase a eu pour enjeux de mettre en adéquation les différentes informations recueillies, et de s'attacher à la participation des bénéficiaires en tant qu'acteurs de leur propre insertion.

II. le positionnement de la médiation interculturelle

Il a semblé évident dès le départ que nous n'étions pas là pour faire « à la place » des différents intervenants (qu'ils soient Voyageurs ou « autochtones »), mais bien avec eux. Le dispositif devait donc être construit à la base en collaboration avec les gens du voyage, les partenaires, les administrations et toutes les institutions concernées. Il n'était

pas non plus question de créer un doublon avec de l'existant en termes de droit commun. Aussi pour cerner au mieux nos possibilités d'intervention, la première étape a été l'interpellation de tous sur la particularité de notre méthode de travail afin d'obtenir un investissement partagé. La médiation a donc été ciblée comme l'articulation de notre projet, sur une modalité plurielle et non unique. Nous avons été amenés à considérer que chaque personne devait être potentiellement un médiateur, à partir du moment où elle participerait à l'effort de communication.

En quelques mots, le cadre de la médiation a été posé comme tel :

- au centre, l'association, se positionnant « passerelle » et garante d'équilibre,
- d'un côté, les voyageurs et les différentes formes d'interventions que nous pourrions concevoir avec eux,
- de l'autre côté les partenaires, leurs questionnements, et la création d'un réseau de référents.

La pratique de médiation a été mise en place dès la première phase de construction du projet, car il était effectivement important de pouvoir mesurer immédiatement :

1. La compréhension que le voyageur aurait du dispositif :

Toutes les étapes, toutes les informations, ont donc été vécues conjointement avec les gens du voyage. La première conception pédagogique a été réalisée ensuite, en fonction de leurs réactions et d'une analyse de « l'intérieur ». En effet nos observations nous ont démontré qu'habituellement, les méthodologies étaient construites à partir de l'individu pour aller vers le collectif, et de l'apport « extérieur » pour aller vers « l'intérieur » de la problématique relevée. Le partage de l'information véhiculée par les gens du voyage nous a permis d'inverser ces hypothèses et de construire notre objet à partir d'un besoin pas forcément exprimé, mais recensé dans la communication conjointe, et qui nous a indiqué que nous devions prendre en considération en tout premier lieu, le collectif pour aller vers l'individuel. Dans un autre temps, sortir les gens du voyage de « l'intérieur » pour les aider à s'approprier « l'extérieur » en fonction de leurs besoins, plutôt que d'adapter cet extérieur au fondement de leurs habitudes culturelles, nous paraissait essentiel.

Cette première étape a aussi permis de construire un réseau partenarial, en mobilisant un professionnel référent dans chaque institution concernée. Ces professionnels « relais » ont accepté d'adapter leur pratique en fonction de repères adaptés aux voyageurs, lorsqu'ils étaient amenés à recevoir ces derniers. Leur rôle a été

déterminant quant au développement opérationnel de la pratique de médiation. Des notions essentielles ont pu être abordées sereinement : le langage, l'illettrisme, les images et idées véhiculées... Cette clarification a permis de mettre fin à une méconnaissance qui était source de confusion. La communication alors rétablie, les voyageurs étaient en mesure de participer à l'assouplissement des échanges, et à la dédramatisation des incompréhensions, source de conflits et d'agressivité.

2. La mobilisation des acteurs :

Comment, en fonction des capacités d'adaptation et des savoirs acquis, chacun arriverait-il à multiplier les messages et l'investissement participatif ? Il s'agissait de la principale difficulté. Du côté des voyageurs, la communication avec les siens, quelles que soient la ou les communautés, ne posait aucun problème majeur. Acquérir les connaissances nécessaires au contenu d'une fonction de médiation ne posait pas plus de soucis. Par contre, répondre aux demandes des autochtones semblait difficile. Il a été constaté immédiatement qu'il était impératif de baliser l'activité. Leur fonction dans la démarche de médiation avait été pensée comme une transmission de connaissances qui, mises au service des partenaires, devaient apporter de sérieuses références pour appréhender la culture gens du voyage différemment. Par contre, force est de constater que ce qu'on attendait de cette médiation du côté autochtone, c'était de parer à l'urgence, plutôt que d'imaginer une pratique préventive. Qui plus est, la reconnaissance de la capacité des gens du voyage dans un contexte professionnel était loin d'aller de soi. Nous sommes revenus très vite à la notion très normalisée qu'un savoir doit être validé par un diplôme. L'association a dû mener un réel combat auprès des institutions partenaires pour faire évoluer cette perception, réductrice et excluante, de la professionnalisation.

3. Les activités pratiquées par les entrepreneurs :

Pour être efficace, nous devons avoir une connaissance exacte sur les pratiques économiques des Voyageurs engagés dans cette pratique de médiation, de celle que l'on n'étudie pas dans les livres, mais qui s'acquiert sur le terrain. Nous avons sollicité quelques Voyageurs qui semblaient avoir une forte position au sein des communautés. A leur côté, nous avons appréhendé les multiples facettes de leur activité afin de produire un relevé comparatif avec les activités de droit commun, permettant de ce fait de repérer les points faibles et les points forts dus non pas à une bonne ou mauvaise gestion mais aux conditions d'exploitation, ces dernières étant déterminées par l'itinérance et le mode

habitat caravane. Sur ce point, la pratique de médiation a été le seul outil qui a permis l'échange d'informations pertinentes. Sans cela, nous n'aurions jamais pu établir une grille d'évaluation permettant d'optimiser nos objectifs.

III. Réflexions portées à la connaissance de l'association :

1. Du point de vue « médiation Gens du Voyage »

Voici des réflexions qui ont été portées à la connaissance de l'association par des Voyageurs :

- Un envie d'avancer enfin sur une prise en compte réelle de notre situation et non plus l'imaginaire débordant des gadjé.
- Une participation à la construction de l'avenir de nos enfants.
- Une situation d'interface très difficile à assumer, autant du côté communauté que société.
- Un besoin de se ressourcer constant et de ne pas être seul et unique, pas plus qu'indispensable.
- Un agacement certain d'être renvoyé constamment à notre illettrisme plutôt que de nous aider à palier nos difficultés en fonction des besoins du terrain, et non pas à la connaissance générale.
- Un sentiment toujours exprimé, d'inférieur et de supérieur.
- De très hauts remparts à construire pour se protéger.
- Heureux d'être accueillis dans une structure qui va au bout sans a priori et sans jugements.

2. Du point de vue « médiation autochtone »

Voici quelques réflexions qui ont été portées à la connaissance de l'association par des professionnels des administrations partenaires :

- Est-on sûr des informations ?
- Il faut qu'ils s'adaptent.
- Ils doivent militer eux-mêmes pour leur cause.
- Il est important pour le service de trouver des points de compréhension non négligeables qui optimisent les temps de gestion.

- Il est difficile de transmettre au sein de nos collectivités les informations recueillies, elles ne sont pas forcément reçues comme un intérêt donnant envie de changer le regard porté.
- Participer c'est bien sûr l'indicateur qu'on ne reste pas passif mais est-on réellement prêt à remettre en cause tout ce qui fait face à l'opinion générale ?
- L'action ne va-t-elle pas rester marginale et mourir en même temps que ceux qui l'ont initiée ?

3. Du point de vue des bénéficiaires de l'action menée.

De la même manière, voici quelques réflexions qui ont été portées à la connaissance de l'association par des entrepreneurs accompagnés :

- Je sais que je peux dire, la limite est la mienne, on ne me pose pas les questions qu'il ne faut pas
- J'ai moins peur, on me dit ce qu'il faut que je dise et ce que je dois faire, je peux maintenant essayer de faire l'effort de comprendre
- Mes enfants vont pouvoir apprendre, on leur explique
- Je peux dire que j'ai compris et revenir demander, ce n'est pas grave
- C'est plus facile, les gadjé comprennent ce que je veux
- L'association doit gagner beaucoup d'argent, c'est un bon métier pour eux

Conclusion

Ce n'est que le tout début d'un long parcours qui est très loin d'être finalisé mais qui a au moins le mérite, pour tous ceux qui ont décidé d'y participer, d'envisager une autre façon d'engager une communication sereine entre les Gens du Voyage et les institutions de droit commun.

IV. Exemples et illustrations

B. Médiation interculturelle pour l'accès à l'habitat des Gens du Voyage, un exemple d'action menée par l'Association Itinérance en Côtes d'Armor.

par Marie-Claude GARCIA - LE QUEAU

asso.itinerance@libertysurf.fr

1. Historique

L'association est créée en 1979 par un groupe de personnes voulant œuvrer de façon caritative auprès des Tsiganes et des Gens du Voyage. Elle est nommée alors : « Association pour l'accueil des gens du voyage en Côtes du Nord ».

La promulgation de la 1ère loi Besson, en 1990, et particulièrement l'article 28 pose les principes suivants :

- ***Toutes les communes comptant plus de 5000 habitants doivent aménager une aire d'accueil pour les Gens du Voyage.***
- ***Chaque département doit se doter d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat.***

L'association contribue à l'élaboration du premier Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Côtes d'Armor (***signé en décembre 1995***) avec l'aide d'une mise à disposition de l'association Ulysse 35, du Conseil Général des Côtes d'Armor, de la D.D.E. et de la D.D.A.S.S.

Pour mener à bien ce travail un agent de développement a été recruté en 1994 par l'association. Ses missions sont de travailler à l'accueil et à l'insertion des Gens du Voyage. L'association change de nom pour devenir ITINERANCE.

Le Conseil Général, la D.D.A.S.S. et la C.A.F finance ce premier poste.

Les Statuts de l'association, dans leur objet, prévoient : « L'association défend les intérêts sociaux, moraux et professionnels des Tsiganes et Gens du Voyage dans le département ».

Pour construire le premier Schéma Départemental d'Accueil, une enquête est menée par la D.D.E. auprès de toutes les communes pour répertorier les lieux d'accueil ou de stationnement spontané des Gens du Voyage.

Cette enquête révèle le manque de lieux d'accueil et les situations indignes d'habitat pour les Gens du Voyage sur le département.

Dès lors la réalisation d'aires d'accueil sera considérée comme l'objectif fondamental à atteindre.

De 1995 à 1997 le travail d'état des lieux qui est mené, par l'ensemble des institutions concernées, pour connaître les situations sociales des Gens du Voyage, fait émerger une difficulté majeure : celle d'atteindre ces familles sur leurs lieux de vie.

Pour faire évoluer les situations sociales de ces familles de Voyageurs, un accompagnement sur les lieux de vie et particulièrement sur les aires d'accueil publiques est conceptualisé en 1997, sous forme d'***un centre social itinérant départemental***.

Ce centre social ira à la rencontre des personnes au moyen d'un camion-roulotte pour assurer :

- Des actions d'animation : soutien scolaire, aide à la scolarisation, actions de formation pour les jeunes et les adultes.
- Des permanences assurées par diverses institutions dans le véhicule, pour diffuser des informations permettant aux Gens du Voyage d'accéder au droit commun.

De 1997 à 2000 les actions de l'association vont consister à améliorer l'offre d'accueil en termes d'aires d'accueil publiques, et à faire évoluer les situations sociales des familles sur les lieux d'habitat.

Les interpellations des élus pour que la loi s'applique sont nombreuses, ainsi que les rencontres explicatives avec des associations de sédentaires qui se constituent quand un projet d'aménagement d'aire d'accueil est rendu publique.

La Loi du 5 juillet 2000 va contribuer à ce que de nombreuses communes ouvrent, en Côtes d'Armor, leurs aires d'accueil grâce à des modifications par rapport à la première loi Besson :

- L'obligation d'élaborer un schéma départemental dans un délai de 18 mois après la promulgation de la loi.
- La possibilité pour le préfet, dans un délai impératif, de faire aménager une aire aux frais de la commune sans subvention, *(un premier délai de deux ans a été institué après la signature du schéma départemental, avec, depuis 2004, une prolongation de deux ans)*
- L'aide à la gestion versée à la collectivité par l'état et le Conseil Général aux collectivités ayant respecté les équipements et prévu un minimum de gestion.

- La création d'un poste de médiation départementale auprès des Gens du Voyage notamment pour l'accueil et l'organisation des « grands rassemblements et l'accueil des groupes familiaux ».

La création d'un poste de médiation en Côtes d'Armor est effective en 2002.

Vivement impulsé par l'association, il permet à cette dernière d'être dégagée d'un rôle très lourd à assumer : celui d'informer chaque collectivité du département soumise à l'obligation d'aménagement (**16 collectivités**).

Par sa pratique auprès des familles l'association est en mesure :

- **De préciser quels sont les équipements à privilégier et surtout d'insister sur la qualité de la gestion à mettre en œuvre,**
- **De se positionner pour mettre en œuvre des actions de médiation faisant concrètement évoluer les situations des Gens du Voyage, dans tous les aspects de la vie quotidienne : l'accès à l'habitat, à l'éducation et à l'insertion économique et sociale.**

Ces actions sont inscrites dans un nouveau projet de centre social en 2004.

La prise en compte de la problématique de l'habitat est réaffirmée en 2005 dans l'adoption du **projet associatif d'Itinérance** dont les deux objectifs sont :

1. *Rendre le département des Côtes d'Armor accueillant aux Gens du Voyage.*
2. *Promouvoir la citoyenneté, l'autonomie et l'insertion des Gens du Voyage.*

2. La médiation exercée pour l'habitat des Gens du Voyage :

a. Médiation pour la réalisation des aires d'accueil publiques :

- **Après consultation des Gens du Voyage**, que ce soit pour la création ou la réhabilitation, ***l'association émet un avis auprès des collectivités*** sur les aspects suivants : la localisation, et la qualité des aménagements proposés.
- Le projet de gestion est examiné par l'association, il doit tenir compte des réalités de vie des Gens du Voyage.
- Itinérance demande et obtient la création ***d'un groupe de travail à la Commission Départementale Consultative pour le suivi du fonctionnement des aires.***
- La création d'une ***charte départementale d'accueil*** est en cours.

- Elle sera signée par **les Services de l'Etat, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et Itinérance.**
- **Les Gens du Voyage ont participé à l'élaboration de cette charte.**
- L'association propose une aide technique aux collectivités pour élaborer un projet socio-éducatif autour de chaque aire d'accueil.
- **Des actions de formation concernant la connaissance des Gens du Voyage, l'accueil et la gestion, sont proposées et animées par des professionnels de l'équipe en lien avec le pôle ouest de la F.N.A.S.A.T.** (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et les Gens du Voyage, Fédération dont l'association Itinérance est membre).

b. médiation pour l'animation des aires d'accueil :

Action de l'association auprès des familles pour que l'aire soit un véritable lieu de vie :

- **Facilitation et incitation** à la pré-scolarisation, à la scolarisation, aide pour la scolarisation aux cours du C.N.E.D.
- **Activités éducatives et ludiques avec les enfants** sur l'aire d'accueil, et incitation à fréquenter les lieux de loisirs et de culture (ludothèques, médiathèques, fermes pédagogiques, animations et structures de quartier)
- **Organisation de temps festifs** associant élus, habitants de la commune, et Voyageurs.

c. médiation pour l'habitat adapté :

Auprès des Gens du Voyage :

Avec l'aide de bénévoles ayant une bonne connaissance pour renseigner les Gens du Voyage :

- Ces derniers ont trouvé une parcelle à acheter, peuvent-ils y mettre leurs caravanes ? Construire un petit bâtiment ?
- Accompagnement physique s'il y a lieu à la D.D.E. ou à la mairie.
- Mise en lien avec les acteurs de l'information sur le logement comme l'A.D.I.L.
- Accompagnement dans les démarches pour accéder à un habitat adapté pour une famille en lien avec un opérateur H.L.M. et une collectivité.
- Accompagnement de réhabilitation d'un quartier d'habitats adaptés de 5 maisons occupées par des Gens du Voyage en voie de sédentarisation.

Auprès des collectivités :

- Elaboration d'une étude départementale faisant apparaître les besoins en habitat adapté sur trois bassins du département, menée en lien avec les travailleurs sociaux.
- Contribution et préparation d'un colloque avec le Conseil Général et les services de l'Etat : le 1er juin 2006 « l'habitat adapté des Gens du Voyage en Côtes d'Armor », le but étant de faire connaître cette problématique aux élus et aux acteurs sociaux du logement dans le département des Côtes d'Armor.
- Auprès d'une association spécialisée, Relais Habitat 22 : l'association a construit un véritable travail partenarial avec cet acteur qui compte parmi ses adhérents tous les opérateurs H.L.M. du département :
- Organisation d'un événement médiatique sous forme d'un « petit déjeuner » pour informer tous les opérateurs du logement social du département sur « l'habitat et les Gens du Voyage.
- Réalisation de quatre maisons adaptées aux Voyageurs : dans les deux prochaines années à l'aide de dispositifs P.L.A.I.

d. Médiation en cas de discrimination :

Accompagnement de familles, en lien avec la Ligue des Droits de l'Homme, pour une action en justice avec saisine de la COPEC (COMmission pour l'Egalité des Chances).

Participation à des groupes de travail nationaux :

Au sein de la F.N.A.S.A.T. pour faire reconnaître la caravane comme un logement, en contribuant à construire un questionnaire permettant de recenser toutes les dérogations au droit qui ont permis à des Voyageurs d'obtenir une allocation logement, ceci pour faire évoluer le droit au sein d'une instance réunissant la D.G.A.S., la C.N.A.F., la D.G.U.H.C.(équipement), et la Fondation Abbé Pierre.

[Retour au sommaire](#)

IV. Exemples et illustrations

B. Médiation interculturelle et scolarisation.

par Pascale SCHELLMANN

pascale-manu.schellmanns@wanadoo.fr

Un poste CRI¹ aujourd'hui...

L'école de Dordives (45) compte 153 élèves sédentaires répartis sur 7 classes.

Tout au long de l'année, des Enfants du Voyage, dont les parents font du commerce sur les marchés, s'inscrivent à l'école. On compte en moyenne une soixantaine d'élèves du voyage. C'est sur la période allant de Toussaint à Pâques qu'ils ont le plus nombreux : une trentaine environ. Ils sont à 95 % connus – c'est-à-dire « cousins de ... qui lui est connu ». Ces élèves ne fréquentent, pour la plupart, que l'école de Dordives : certains s'inscrivent en octobre avec *notre* certificat de radiation d'avril de l'année passée !

L'assiduité scolaire est variable –elle peut être très régulière, du temps où ils sont là, jusqu'à très épisodique avec des absences non annoncées.

Pour aider à l'intégration de ces élèves, il y a un poste CRI – cours de rattrapage intégré. A ce poste n'est attribué aucun élève. Il est utilisé en fonction des besoins de chacun qu'ils soient sédentaires ou enfants du voyage : ateliers de lecture pour les élèves se situant entre le CP et le CE1, décroisonnement, co-intervention dans une classe, projet particulier... tous les publics sont concernés, du CP au CM2. Dans cette perspective, l'emploi du temps évolue en fonction de l'aide à apporter et ceci tout au long de l'année ; qu'il y ait ou non des itinérants il y a toujours des élèves à soutenir ou simplement à instruire, à emmener plus loin.

Ce fonctionnement nécessite un travail d'équipe et surtout une mutuelle confiance dans le travail de chacun. ; il ne constitue pas une surcharge de travail puisque ce dernier est partagé !

A raison d'un après-midi par semaine, ce poste permet également l'accueil et l'aide au collège des élèves inscrits au CNED. Renouvelée cette année, la convention collège / CNED autorise l'intégration d'élèves dans des cours réguliers (deux élèves en bénéficiaient l'année dernière).

¹ CRI : cours de rattrapage intégré

Globalement ces élèves du Voyage sont acceptés dans leur différence ; il est toujours un parent d'un nouveau sédentaire pour s'offusquer que son gamin se soit fait bousculer par un forain ! Les choses sont rapidement expliquées : nous n'avons pas plus de difficultés avec les forains qu'avec les sédentaires : la différence ne se fait pas sur le comportement ... ils peuvent ensemble apprendre !

Où se situe la médiation ?

De l'histoire pour comprendre,

Il y a plus de trente ans, des circassiens avaient pour habitude de passer par Dordives et de s'y arrêter. Le cirque n'étant plus possible (concurrence de la TV...), ils ont orienté leur activité vers les marchés. Actuellement, cette activité existe toujours, vente de fripes, de matelas, de montres ... ainsi que d'autres : construction, ramonage, toiture... La génération des parents actuels a fréquenté l'école de Dordives. Ils étaient, sinon intégrés, du moins acceptés dans l'école, dans les classes. Des activités scolaires, c'est-à-dire émanant du programme officiel de l'époque, leur étaient proposées. Combien de temps restaient-ils ? L'hiver, très certainement. A cette époque, les élèves qui suivaient, sont allés au collège du secteur –ils en gardent un très mauvais souvenir.

Actuellement, on se situe entre ce souvenir et la peur de tout ce que les média transmettent (drogue, drague, violence en tout genre...) Ceux qui sont allés au collège n'y envoient pas leur adolescent.

Mon rôle ici est de

. rassurer, d'informer : dire que ces représentations ne sont pas forcément les bonnes. Certes, il y a de la violence, comme partout ailleurs . Mais leurs gamins peuvent y trouver leur place...

. mettre en relation l'administration du collège et les familles. Ces rencontres se sont largement développées depuis l'obligation du brevet de sécurité routière.

Arrivée dans cette école il y a 15 ans, je fus surprise par les effectifs de rentrée – moins de 20 élèves par classe ! Le directeur m'explique alors que ceci permet d'accueillir les forains durant l'hiver. Qui sont-ils ? Ressemblent-ils à ces gitans rencontrés dans les classes de la région parisienne d'où je viens ? Non ! Ils se fondent dans le paysage scolaire d'une cour de récréation ; leurs jeux, leur attitude, leur apparence sont semblables à ceux des sédentaires ! Leur différence est ailleurs ; elle frappe dans la vision qu'ils ont

de l'école, des institutions, de l'administration. Elle frappe d'autant plus qu'on les voit comme nous !

Et pourtant, toute une équipe pédagogique en délégation a dû jouer ce rôle de médiateur auprès de l'Inspecteur d'Académie : faire que ces élèves ne soient pas les 29, 30, 30 et unième élèves à caser au fond de la classe. Ces élèves, mais les autres aussi avaient le droit d'avoir un enseignement digne de ce nom. Cette année là, il y eut une deuxième rentrée à la Toussaint avec un enseignant supplémentaire !

Il y a 5 ans était créé un poste spécifique Enfants du Voyage. A l'époque, les forains représentaient déjà un quart de la population globale de l'école. L'idée était d'aller à la rencontre des familles, de faire un état des lieux de leurs attentes en matière de scolarité, de faire l'inventaire des difficultés rencontrées ici ou ailleurs.

Je voulais savoir en quoi Dordives était différent. Les réponses données ont toujours tourné autour de cette notion d'accueil. « on les accepte ; on fait avec eux comme avec les autres, on leur apprend ! » Les fondations étaient bonnes, il suffisait d'édifier. C'est ce que j'ai essayé de faire ; je me suis faite le porte parole de chacun et, n'étant pas des leurs, j'ai appris à les connaître. Le dialogue est l'outil principal. Ils ont été très surpris, et moi, peu rassurée de me voir passer de caravane en caravane le vendredi après-midi. Ils en ont pris l'habitude, moi aussi.

« L'école vient chez vous, dites ce qui va, ce qui ne va pas, ce que vous attendez. » Je fus surprise alors de constater que peu de choses n'allaient pas. Et je me suis mise à « les apprendre », à comprendre un peu leur vie et à en faire l'écho.

Avec des élèves, j'étais aussi le rapporteur des pratiques dont on m'avait instruite lors de mes entretiens. En termes choisis, je les relatai. Les langues se déliaient ; celles des forains comme celles des sédentaires pour lesquels j'attisais volontairement la curiosité.

Comprendre leur mode de vie a permis de faire accepter les départs intempestifs de certains. Après 3 semaines de classe, l'élève ne revient pas, sans crier gare... La reconnaissance de leur culture ne les dédouane pas de rapports policés : on prévient quand on part, le portable existe, vous avez tous un ! Montrer à ces familles qu'on demande et attend d'elles les mêmes choses qu'à l'égard des autres a été l'élément essentiel et déclencheur : la confiance s'instaurait. Le référent est le dépositaire de la confiance, il en est aussi le garant.

De la même façon que les familles acceptent un médiateur, les enseignants doivent

y voir un atout. On ne peut parler de médiation interculturelle indépendamment d'intégration : faire accepter des élèves, dans leur différence, au sein d'un groupe classe déjà constitué ou faire respecter par les adultes (parents, personnel administratif, enseignants ... eh oui !) ces familles.

Comment ne pas voir d'un mauvais œil, deux cousins débarquer un beau matin dans sa classe ? Même s'ils ne disent rien, s'ils ne bougent pas, ils perturbent ! Non pas la classe, mais l'enseignant. Le non travail fourni par ces deux élèves renvoie à l'enseignant son échec : ils n'ont rien appris avec moi !

*Le premier objectif du poste CRI a été d'apporter la preuve qu'un forain qui arrive en milieu d'année ne renverra plus cette image ! Or tout enseignant qui accepte le travail d'équipe, qui mutualise sa pédagogie sait déjà que les groupes de soutien, dans certains cas, les groupes de niveau (dans le cycle voire l'inter-cycle) dans d'autres, ou encore, les décroissements sont **des** réponses aux difficultés scolaires rencontrées. Ces enseignants n'ont fait qu'optimiser le poste CRI –Cours de Rattrapage Intégré dispensé par un enseignant supplémentaire sur une école. Les autres s'entêtent !*

Parce que les forains ont toujours été accueillis dans les classes, les groupes –quelque soit leur nom- ont toujours été mixtes. Un sédentaire peut avoir besoin de soutien, le poste CRI peut y répondre : ceci participe de l'intégration. Les cultures se côtoient, elles ont besoin du même « service ».

La scolarité des forains a évolué.

Les parents, sentant la nécessité d'une scolarité plus régulière et voyant qu'elle est rendue possible à Dordives et ailleurs aussi (en Bretagne par exemple) font l'effort de rester plus longtemps pour leurs enfants. Il en résulte que le niveau scolaire s'améliore : de plus en plus d'élèves arrivent en CM2 sans aucun retard – certains sont brillants – Pour eux la médiation se poursuit au collège.

Chaque année le fonctionnement du poste CRI, et donc celui de l'école, change ; il évolue en fonction de chacun, de tous les élèves – enfants du Voyage et Sédentaires –, des enseignants.

Actuellement je constate que si dans un premier temps mon rôle était de faire connaître conjointement les deux cultures en présence -apprendre à chacun ce qu'on attend de l'autre, que les règles de la bienséance sont valables dans les deux sens, que

les droits et les devoirs sont à respecter par tous- maintenant, même si cela reste d'actualité, je suis amenée à conforter les parents dans leur choix de scolariser leur ado au collège. Ces nouveaux collégiens sont mal à l'aise, rejetés par leurs pairs sous prétexte qu'ils apprennent. Où tombe l'ignorance ! Un forain ne peut-il être instruit ? Peut-être serait-ce là une nouvelle médiation : l'intra-culturalité.

Dans ce cas, c'est au-delà d'eux-mêmes, qu'il faudra apprendre !

V. Conclusion

La médiation est un outil efficace dans la prévention ou la résolution de conflits. Des principes fondateurs, tels que l'introduction d'une tierce personne dans une relation duelle altérée ou l'état de non-pouvoir du médiateur, sont incontournables pour la mener à bien en toute déontologie. Son objectif est de créer ou de restaurer une communication entre deux parties afin que ces dernières construisent elles-mêmes des solutions leur permettant de trouver un terrain d'entente. La médiation doit s'inscrire dans le temps, en préservant l'altérité de chacun. La dernière étape du travail du médiateur est de rendre la conclusion de ce processus aussi lisible que possible pour chacune des parties.

La dimension interculturelle est un terrain propice à la pratique de la médiation. Ainsi que nous avons pu le constater, la médiation interculturelle entre les populations Tsiganes et Voyageurs et celles des Gadjé Sédentaires s'articule autour de la scolarisation, de la pratique de l'activité économique ou encore de l'habitat. Le travail sur ces derniers champs suppose l'élaboration de passerelles interculturelles permettant aux uns comme aux autres un « vivre ensemble » dans le respect des us et coutumes de chacun.

La médiation interculturelle peut-être pratiquée par diverses institutions. Ces dernières, qu'elles soient administratives ou associatives, sont garantes, par leur projet, du cadre d'intervention du médiateur qu'elles désignent, bénévole ou salarié. Bien entendu, la pratique de médiation, lorsqu'elle est confrontée au terrain, présente des écueils qu'il serait dangereux de nier : là encore, la nature des objectifs des institutions désignant le médiateur est fondamentale...

Cependant, il est utile de rappeler qu'une médiation ne peut avoir lieu sans l'acceptation préalable de celle-ci par l'une et l'autre des parties : le respect de ce principe doit permettre à chacune de préserver sa liberté à mettre fin au processus, si ce dernier devient inapproprié, voire nocif, au vécu de sa culture propre.

De ce fait, le médiateur, et c'est inéluctable, peut tout aussi bien être issu de la communauté des Tsiganes et Voyageurs que du monde des Sédentaires. L'origine

ethnique n'est sûrement pas garante de neutralité, pas plus dans un cas que dans l'autre... Il importe seulement qu'en fonction du contexte dans lequel va s'exercer la médiation, le médiateur soit capable de prise de recul, de distance, par rapport à sa propre culture d'appartenance : Il n'existe pas de profil-type du médiateur, mais telle ou telle personne sera opérante dans une situation donnée, potentiellement conflictuelle, selon la pertinence de sa pratique et sa connaissance du contexte.

Il n'est pas anodin, quoi qu'on en dise, de rappeler ici que les Gens du Voyage sont des citoyens français à part entière et qu'ils font partie, dans toute leur hétérogénéité, du terreau culturel français depuis maintenant de nombreux siècles... Il n'est pas tolérable d'exclure certains citoyens du droit commun auquel tout un chacun peut prétendre, à partir de critères portant sur le mode d'habitat, de travail ou d'éducation des enfants.

Si l'on en compte cette dimension, ne devrait-on pas alors parler, à l'inverse, de médiation « intra-culturelle », pratique innovante pouvant se révéler un des éléments permettant de construire peu à peu une prévention efficace contre les actes de discrimination portés à l'égard des Tsiganes et Voyageurs ?

VI. Partie facultative, pour aller plus loin...

A. Paroles de Voyageurs

propos recueillis et retranscrits par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

Monsieur et Madame L. voyagent maintenant depuis plus de 60 ans et ont connu différentes façons de se déplacer, de stationner et d'entrer en contact avec les « gadjé ». Ils ont accepté de partager leurs expériences et leurs ressentis quant à leurs approches de ces médiateurs, qui depuis environ trente ans maintenant, jalonnent leur parcours.

Monsieur et Madame L. ont vécu les stationnements buissonniers, les voyages en roulottes puis en caravanes... Un voyage libre, à l'âge d'or où les métiers traditionnels (brocante, vannerie, rempaillage, ferrailage ...) pouvaient encore faire vivre une famille.

Monsieur a connu le camp de Montreuil Bellay (camp d'internement pour nomades durant la seconde guerre mondiale), élément incontournable de son histoire. Il souffre de la non-reconnaissance du génocide tsigane de la Seconde Guerre Mondiale par son propre pays. Les échanges avec les gadjé étaient d'un tout autre genre ... Aujourd'hui, comme dit Madame avec un sourire en coin, « **les seuls gadjé que l'on voit, c'est l'assistance sociale** »...

« Avant, on avait des gadjé qui étaient nos amis... Tout ça a bien changé ! Par exemple, dans un pays pas loin d'ici , il y avait un gadjo qui était menuisier : eh bien à chaque fois qu'on avait besoin de réparer une roulotte, on allait là-bas deux ou trois semaines... On était là, alors on vivait un peu ensemble... Les hommes, ils travaillaient ensemble, avec les enfants les plus grands, les voyageurs et les gadjé, alors comme ça, ils apprenaient ensemble, avec les hommes... Et puis nous on s'occupait comme d'habitude... Le café pour tout le monde... On était tous ensemble, c'était bien, tranquille... ».

Monsieur et Madame L. nous relatent une époque où le stationnement était difficile, tout autant que les conditions de vie, mais de réels liens existaient entre voyageurs et sédentaires. En effet, ils se rappellent des négociations avec les élus ou les paysans, dans les villages de campagnes, pour obtenir l'autorisation de stationner, des femmes

chinant dans les bourgs ou de ferme en ferme, du travail saisonnier les faisant cohabiter un temps avec les sédentaires.

Le voyage, mais surtout le stationnement, ont évolué très rapidement ces vingt dernières années, et répondent à des règles strictes, souvent non négociables. Monsieur et Madame L. stationnent à présent sur des aires d'accueil qui ne leur permettent pas de vivre leur culture comme ils l'entendent. Au-delà des équipements (**« avec ce que l'on a connu, on peut s'adapter, c'est pas le problème, mais on paye, quand même... il faut que ce soit correct quand même, non ? »**), ce qui leur tient à cœur c'est **« de ne pas pouvoir vivre entre nous, en famille... Quand il n'y a pas de place, on y peut rien, et comme on a seulement le droit d'être ici, alors on peut pas vivre avec la famille, vraiment vivre avec... Tout les jours... Pas seulement deux heures de temps en temps les uns chez les autres : avec les petits sous les yeux tout le temps si vous comprenez... Moi, ça me déprime de pas voir mes petits... Et je ne suis pas la seule... Alors, on s'énerve pour un rien quand on est comme ça... »**.

Pourtant, le couple aborde la création des premières places désignées, entendez par là les aires de stationnement, comme un espoir de se faire entendre du monde sédentaire. **« Il y a eu les terrains... On était accueilli vraiment bien.... Vraiment... Parce qu'ils essayaient de nous entourer, de nous aider, parce que c'était nouveau... »**.

En fait, pour ce couple, les relations entretenues avec les sédentaires évoluent parallèlement aux contraintes liées au voyage, ou plus précisément, au stationnement. **« Et le temps a passé... y en a vers nous qui ont su lire... Mais, c'était bien parce qu'il faut de plus en plus savoir lire et écrire maintenant... Mais on voyait plus les gadjé, parce qu'on était sur les terrains, pas comme avant, on voyait que l'assistance... »**

De plus en plus, les voyageurs sont en effet amenés à savoir lire et écrire, notamment pour la gestion de leurs activités économiques. Monsieur et Madame L. nous expliquent qu'à l'heure d'aujourd'hui beaucoup de voyageurs ne savent pas lire, et qu'ils doivent avoir recourt aux services sociaux pour les aider. **« Quand on tombe sur quelqu'un qui nous connaît, qui sait comment on vit, ça va vite... C'est mieux, parce que vous comprenez, parfois, vu comment on vit, on doit partir vite, on peut pas attendre trop longtemps qu'un papier arrive... On est déjà sur le voyage... Alors quand on tombe sur quelqu'un qui connaît, c'est bien, on est pas obligé de répéter**

encore comment on vit , toujours... Y en a qui savent pas, qui connaissent pas la situation, bon, comment faire ? Tel sujet sur les enfants, tel sujet sur les assurances, tel sujet sur le travail... Y en a qui savent pas comment on est... Comment on vit... Tandis que ceux qui savent comment on est ça va plus vite... Enfin, beaucoup mieux ! Ceux qui ont pas l'habitude avec les gens du voyage, eh bien c'est bloqué... Mais c'est pas de leur faute, ils ne connaissent pas notre vie, nos choses... Alors ça fait un blocage sur certaines choses... »

Cependant, à une époque, ce couple trouvait les ressources nécessaires chez leurs amis sédentaires pour pallier ces manques. Monsieur et Madame L. n'ont par exemple pas recours aux services d'une association ou d'une administration pour se domicilier : depuis plus de trente ans, un ami sédentaire partage avec plaisir sa boîte à lettre avec le couple.

En qualité de grands-parents et d'arrière grands-parents, Monsieur et Madame L. s'interrogent sur la scolarisation des enfants du voyage. Conscients des évolutions par endroit, ils ne comprennent pas que les échanges de pratiques ne soient pas généralisés à l'ensemble du territoire.

« Par exemple, l'école, ça, c'est vraiment important... Mais il y en a plein vers nous, plein de parents je veux dire, qui ont souffert, vraiment souffert à l'école... Au fond de la classe, à faire du dessin... Pas considérés quoi, par les maîtres, par les petits gadjé... Alors ils ne veulent pas que leurs enfants vivent la même chose... Faut savoir, ça ! Faut de la patience... Il faut expliquer les choses à l'école... Et aussi sur la place... Mais des fois on nous dit que ça a changé... Mais c'est vrai ça, mais pas partout aussi... Il faut aussi expliquer pour que ça change partout... Sinon, comment faire ? Comment faire confiance ? »

L'accès aux droits est au cœur des préoccupations et apparaît comme un élément essentiel à une vie sereine et en bonne entente avec les sédentaires. ***« On ne connaît pas bien les lois parce qu'on n'est pas assez informé... Il faut qu'on soit bien informé pour nos droits... Mais le problème aussi, c'est que les sédentaires ils ont le droit à des choses auxquelles nous on n'a pas le droit... On n'a pas le droit aux allocations logement par exemple... C'est un blocage ça ! On se sent un peu diminué avec ça, parce qu'on est en France et qu'on n'a pas les mêmes droits que tout le monde... »***

« Aussitôt qu'on va dans un bureau, si on est reçu avec quelqu'un qui nous connaît pas, c'est la panique... C'est forcément compliqué ! deux minutes avant tout allait bien, aussitôt qu'on dit qu'on est des Gens du Voyage : la catastrophe... Alors les ennuis commencent, personne ne sait, alors t'es rejeté de bureau en bureau, et revenez demain, et revenez la semaine prochaine, et pour finir on doit partir et rien n'est réglé... Voilà comment ça marche depuis un moment ! De temps en temps, on tombe sur des gens qui nous connaissent, pour le travail par exemple, pour les entreprises, ça nous aide bien... Mais entre-temps, c'est la coupure... »

Madame L. propose un élément de réponse aux incompréhensions entre institutions et voyageurs dans la pratique de la médiation interculturelle. Elle souhaiterait que chacune d'entre elles puissent avoir recourt à un professionnel « ressource », capable de désamorcer les conflits. **« Ce qu'on veut, c'est des professionnels qui nous connaissent, et qui connaissent parfaitement les lois, qui sont bien au courant qu'on a les mêmes droits que tout le monde... Ce qu'il faut, c'est du dialogue... ce qui fait beaucoup, c'est le dialogue... Qu'on nous écoute, qu'on soit considéré... Informé... Comme tout le monde... Que la parole soit libre quoi... Parce que ceux qui nous connaissent pas, ils nous comprennent pas, il faut leur expliquer avant, parce qu'ils nous voient juste comme ça, mais il faudrait leur expliquer le fond de la chose... le fond de notre vie... Parce que si on a des difficultés, on ne va pas aller le dire de bureau en bureau à tout le monde... Avec le dialogue, c'est beaucoup mieux... Le corps social, c'est fait pour que les gens soient bien, soient mieux, non ? Alors il faut venir nous voir de temps en temps pour nous comprendre... Parce que s'il y a une barrière, comment veux-tu que le corps social et nous on se comprenne ? »**

« C'est pas des professionnels juste pour nous que l'on veut... Mais que tous les professionnels nous connaissent... Comme ça il n'y aurait plus de problème (rires) ! Au moins un par bureau qui peut parler aux autres... Un peu les conseiller, leur expliquer... »

« Alors nous on est frustré, parce qu'il faut qu'il y ait le vice versa... Qu'il y ait du dialogue pour que les gens se comprennent mieux... S'il n'y a jamais personne qui s'intéresse, pas seulement quand il y a une demande, qui s'intéresse vraiment... Eh bien on ne se rencontre jamais, on se connaît pas, et on peut pas accepter comment fonctionne l'autre ... Alors on est frustré, les uns et les autres ... Enervé,

parce qu'on n'arrive pas à se comprendre... Alors on s'énerve... Et dans les bureaux c'est pareil... »

Madame L. note les difficultés de compréhension induite par des constructions grammaticales et un vocabulaire parfois différents. Il existe en effet un « parler voyageur » qui, s'y on ne s'y arrête pas, peut entraîner un déficit de compréhension d'une part et d'autre : ***« Dans les bureaux, les gens parlent en très bon français... Nous, on a des mots, des expressions qui sont à nous. On ne se comprend pas si on n'a pas l'habitude de chacun... Parfois, on ne comprend pas ce qu'on nous dit dans les bureaux... C'est pas l'idée qu'on comprend pas, on n'est pas bête... C'est les mots... Alors comment on fait ? Tout le monde s'énerve, l'assistante sociale parce qu'elle comprend pas pourquoi on comprend pas, le voyageur parce qu'il est dans le besoin et que c'est déjà assez compliqué comme ça... Alors ça fait des disputes, enfin, des discussions... ça va pas... On s'est pas compris quoi... Et après quand on part, les gens discutent entre eux et nous jugent parce qu'on ne s'est pas compris. Alors si dans les bureaux il y a des gens pour expliquer, qui on est, notre vie, notre façon de parler, qui de temps en temps viennent nous voir juste comme ça, qui nous connaissent, c'est mieux, ça peut avancer quand même... »***

« Pour nous comprendre, il faut ce dialogue... »

Monsieur L. souligne qu'il entretient d'excellentes relations avec sa clientèle et avec les commerçants qu'il côtoie depuis des années sur les mêmes foires et marchés... Nul besoin de médiation, ils se connaissent bien ! Il explique qu'il est impératif d'informer les sédentaires sur la vie de Gens du Voyage. Il dit souffrir des préjugés véhiculés par certains d'entre eux à propos des voyageurs et préconise la multiplication de temps d'information. ***« La plupart des gens pensent qu'on paye pas nos places, notre eau, notre électricité... Il faut dire aux gens ce qui ce passe vraiment, comment on vit vraiment... Qu'ils arrêtent de se faire des fausses idées... C'est pas seulement avec l'assistance sociale qu'il faut du dialogue, c'est avec tous les sédentaires, pour qu'ils nous connaissent et qu'on les connaisse... Parce que tous les voyageurs ont pas forcément besoin de l'assistance, ça c'est très important de le dire... Le dialogue, il doit être plus large... C'est important que des gens nous connaissent... Pour qu'on dise notre vie, nos choses... Pour que ça se passe bien quoi ! »***

VI. Partie facultative, pour aller plus loin...

B. Rappel à propos du RMI (Revenu Minimum d'Insertion)

par William JUMELIN

william.jumelin@wanadoo.fr

ANNEXE à l'exemple de médiation interculturelle dans le cadre de l'intervention sociale auprès des Gens du Voyage dans le Morbihan

A partir des années 80, au sortir des trente glorieuses, la crise bouleverse le paysage social et économique et le rapport Oheix ¹ distingue ainsi « la pauvreté traditionnelle » connue et la « nouvelle pauvreté » qui touche des ménages en situation précaire, normalement insérés socialement mais que la moindre atteinte au pouvoir d'achat place dans une situation d'exclusion progressive. Le rapport Oheix propose l'instauration d'un minimum de soutien social, financé par l'état à 80% selon des modalités qui jettent les bases de ce qui deviendra le RMI. Pourtant, à l'époque, les pouvoirs publics se montrent réticents.

Palliant d'abord les difficultés sociales et économiques par des moyens plus traditionnels et notamment un programme d'action spécifique contre la pauvreté, les autorités en charge du dossier vont bientôt se trouver face aux récriminations des représentants d'associations qui oeuvrent dans ce domaine et soulignent la nécessité de moyens plus adaptés. L'idée d'un revenu minimum garantie est alors abordée. Après quelques initiatives locales dans le cadre d'une délocalisation partielle des moyens d'actions, le RMI est instauré en 1988, afin de « donner à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, un moyen de vivre où plutôt de survivre » ²

Aide financière et insertion

L'ambition de la loi sur le RMI va au-delà de l'instauration d'une allocation de subsistance .En créant le RMI, le législateur veut répondre à une double préoccupation : le droit de disposer d'un revenu minimum et d'un ensemble de droits connexes (accès aux

¹ Oheix .G « Contre la précarité et la pauvreté » 60 propositions, groupe de travail interministériel, Hommes et Migrations ,1981

² idem

soins, accès au logement) et la mise en œuvre d'un processus d'insertion sociale concrétisée par un contrat d'insertion. L'autre originalité du dispositif RMI, c'est d'apparaître comme « un panier de droit »³, élément d'un dispositif global visant à supprimer toute forme d'exclusion notamment dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé et du logement.

Plusieurs textes ont ensuite prolongé l'impératif d'insertion en instaurant des dispositifs spécifiques dans ces différents domaines, et notamment la loi du 29 juillet 1982⁴ sur le caractère insaisissable et incessible de l'allocation ainsi que la loi 29 juillet 1998 qui organise le cumul entre allocation et revenu d'activité.

Le RMI a fait la preuve de sa nécessité, les éléments chiffrés viennent confirmer à quel point l'allocation répond à un besoin social majeur. De « filet de sécurité », il est devenu une prestation de masse. Une évolution notamment liée à la réforme des conditions d'indemnisation du chômage décidée en 2002 qui a en partie contribué pour les nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2003, à une sensible augmentation du chômage non indemnisé et conduit à un basculement plus fréquent et plus précoce des chômeurs dans le RMI.

³ Circulaire du 23 octobre 1984 pour la période hivernale 1984-1985 dont le dispositif est reconduit par la circulaire du 3 octobre 1986

⁴ Loi n°92-722, J.O du 30-07-92

VI. Partie facultative, pour aller plus loin...

C. Poste de médiation interculturelle : fiche de poste.

par Christine Adam, adam.christine@wanadoo.fr

Poste médiation interculturelle : fiche de poste par Christine ADAM		
INTITULE DU POSTE	RELAIS	ACTIVITES
MISSION PRINCIPALE	Le poste a une vocation de médiation interculturelle qui doit servir à apporter des éléments de connaissance ou des observations permettant : • de réajuster l'approche méthodologique des actions menées au sein de l'organisme. • d'accompagner physiquement les gens du voyage dans leurs investissements auprès des organismes référents ou supports de l'activité. • de soutenir les différents partenaires de l'organisme pour appréhender la culture du voyage.	La mission consiste à établir un relevé conjoint avec les intervenants de l'organisme à partir des connaissances de la culture ou des observations faites au sein des communautés selon un principe permettant d'amener les personnes vers l'extérieur. C'est aussi une participation à la force de propositions en terme de mise en place et de réalisation de concepts pédagogiques tendant à privilégier prioritairement le collectif pour aller vers l'individu. Le deuxième volet de la mission porte sur un axe servant à assouplir les contacts et dédramatiser les incompréhensions, sources de conflits et d'agressivité. La mission porte également sur une navette établie avec les organismes de tutelle et développée en fonction de la compréhension du langage, d'un taux d'illettrisme relevé à 80% chez les bénéficiaires et des peurs collectives développées en fonction de la méconnaissance, source de confusion.
PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION	Ce poste est rattaché au secteur insertion professionnelle par l'économique, support micro entreprise. Il est encadré par la fonction coordination.	
PROFIL DU POSTE	Appartenir à la communauté Gens du Voyage. Avoir la capacité à communiquer avec les Gens du Voyage et les différents intervenants ou être capable de s'adapter à des moyens palliatifs en fonction des difficultés rencontrées. Accepter le travail en équipe. Savoir définir et exprimer les limites des interventions.	
OBJECTIFS	Le résultat attendu est basé sur l'appropriation progressive du droit commun par les gens du voyage pour participer à l'effort collectif. Il est également défini sur l'effet de multiplication que la fonction pourra répercuter. Enfin, la fonction doit pouvoir favoriser l'envie de participer des partenaires.	

VI. Partie facultative, pour aller plus loin...

D. Bibliographie sélective

et relevé de sites Internet, vidéos, téléchargements divers...

Annie CATHELIN, « Imaginaire et réalités de la discrimination chez les Gitans et les Païos », *Esprit critique*, Hiver 2004, vol.06, n° 01, site <http://www.espritcritique.org/>

Lien consultation de l'article : <http://www.espritcritique.org/0601/esp0601article07.html>

A partir d'exemples tirés d'analyses historiques sur la vie des Gitans de France et d'Espagne, et d'un travail de terrain dans le cadre d'une mission de santé communautaire sur la ville de Perpignan (France), l'article se propose de montrer comment la méconnaissance réciproque de la culture de l'autre et de ses représentations, contribue à renforcer des pratiques de discrimination. Nous verrons comment circulent et s'échangent entre Gitans et non-Gitans, des images, des stéréotypes, à la fois, positifs et négatifs, qui les opposent souvent, et les font se rencontrer, parfois, dans leur vie quotidienne comme dans leur conception du monde.

François DUBET, *Le déclin de l'institution, l'épreuve des faits*, éd. Seuil, Paris 2002

Longtemps, le travail consistant à éduquer, à former, à soigner, s'est inscrit dans un programme institutionnel : le professionnel, armé d'une vocation, appuyé sur des valeurs légitimes et universelles, mettait en oeuvre une discipline dont il pensait qu'elle socialisait et libérait les individus. Les contradictions de la modernité épuisent aujourd'hui ce modèle. Cette mutation procède de la modernité elle-même, elle n'est pas la fin de la vie sociale. Plutôt que de se laisser emporter par un sentiment de décadence, dangereux parce qu'il n' imagine pas d'autre avenir qu'un passé idéalisé, il nous faut essayer d'inventer des figures institutionnelles plus démocratiques, plus diversifiées et plus humaines.

Nihat DURSUN in « Pensée plurielle n°3, 2001/1, interculturel, médiation, transition... » De Boeck Université, pp. 23 à 26, article « les obstacles dans les relations interculturelles, la médiation et les missions du médiateur interculturel »

Nihat DURSUN est médiateur culturel à la ville de Charleroi dans le cadre du Contrat de Sécurité et de Société. Il réfléchit aux obstacles que rencontre la médiation culturelle en milieu scolaire et professionnel ainsi qu'aux conditions d'une relation interculturelle tout en précisant les missions spécifiques du médiateur.

site CAIRN, lien <http://www.cairn.info/accueil.php>

article téléchargeable sur le lien suivant :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=PP&ID_NUMPUBLIE=PP_003&ID_ARTICLE=PP_003_0023

Donald KENRICK et Grattan PUXON, *Destins gitans, Des origines à la « solution finale »* Calmann-Lévy Paris 1974, 289 pages

LABISO (LABoratoire des Innovations Sociales), cahier numéro 14, édition électronique Luc Pire, Liège 2003 (Belgique) « médiation interculturelle, des métiers à inventer pour un espace de changements » Livre électronique téléchargeable gratuitement sur le site <http://www.labiso.be>

Lien pour le téléchargement (téléchargement gratuit du cahier numéro 14) :

<http://www.labiso.be/html/ebooks/mediation.html>

Jean LAVOUE, dir, « Souffrances familiales, souffrances sociales » L'Harmattan, Travail social, juillet 2004, 236 pages

Les professionnels de l'intervention sociale sont confrontés aujourd'hui à une demande qui est avant tout demande de soin, d'écoute, de médiation, de régulation, dans un contexte de liens sociaux et familiaux fortement éprouvés. Ces souffrances relationnelles exigent une pratique pour laquelle les formations existantes ne préparent pas nécessairement les praticiens à ces situations "limites" dans leurs champs d'intervention. De nouveaux champs de réflexion doivent donc être mobilisés pour offrir aux travailleurs sociaux concernés des moyens adaptés pour développer de nouvelles compétences.

<http://www.harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=17756>

Séverine LHEZ, « Tsiganes et non tsiganes : « je » et enjeux de stéréotypes » OASIS, la revue française du service social, rubrique « liens sociaux », sous-rubrique « migrations », article disponible sur le lien suivant :

http://www.travail-social.com/oasismag/article.php3?id_article=449

Altay A. MANÇO in « Pensée plurielle n°4, 2002/1, création culturelle et lien social », De Boeck Université, pp.141 à 145

Altay A. Manço est docteur en psychologie, directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (Belgique).

site CAIRN, lien <http://www.cairn.info/accueil.php>

article téléchargeable sur le lien suivant :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=PP&ID_NUMPUBLIE=PP_004&ID_ARTICLE=P_P_004_0141

Philippe MAUBANT, « Dispositifs dans et hors l'école, de nouvelles configurations pédagogiques ? » chapitre 4 : « Une école ouverte sur le monde. »

Téléchargeable sur le site « apprendre autrement aujourd'hui », http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/act_educ/education/apprendre/sommaire_complet.htm

lien pour télécharger l'article :

http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/act_educ/education/apprendre/ecole_p3.htm

G. OHEIX « Contre la précarité et la pauvreté » 60 propositions, groupe de travail interministériel, Hommes et Migrations, 1981

Le rapport Oheix met l'accent sur le thème nouveau de la « précarité ». Réalisé à la demande du premier ministre de l'époque, Raymond Barre, le rapport s'intitule *Contre la précarité et la pauvreté* et laisse coexister deux logiques différentes. La pauvreté est encore pensée comme un phénomène résiduel, une « poche d'archaïsme au sein des sociétés modernes ». Mais la précarité fragilise des situations qui n'ont rien d'exceptionnel et peut faire basculer des personnes qui paraissent intégrées. On les appellera bientôt les « nouveaux pauvres », qui diffèrent des anciens parce qu'ils sont les naufragés des mutations économiques, technologiques et sociales en cours.

ONISEP « L'école pour avoir sa place : pour une meilleure scolarisation des enfants des familles tsiganes et voyageurs » Marne-la-Vallée, 1997. 1 document d'accompagnement (36 p.) + 1 cassette vidéo.

film d'information VHS, en français, de 26 minutes + dossier d'accompagnement de 36 pages.

«L'Ecole, pour avoir sa place» s'inscrit dans le cadre de l'application de la Résolution de 1989 du Conseil des ministres de l'Education et bénéficie du soutien de l'Union Européenne. Dans le même esprit que l'opération précédente «L'Ecole au coeur de la vie», elle a pour but :

- d'informer les familles tsiganes sur l'offre de formation,
- de valoriser l'Ecole et d'en faire comprendre toute l'importance,
- de faciliter le travail des enseignants, des professionnels et des bénévoles,
- de favoriser la médiation entre les familles et l'Ecole.

Christian PESCI, réalisateur, document sur support vidéo : « Les Médiateurs Tsiganes », production Média 2 Méditerranée, 1998, 24 min.

30 000 familles Tsiganes vivent dans les cités des quartiers nord de Marseille. Elles sont souvent confrontées à des situation de précarité et de marginalisation. Au début des années 90, dans le cadre du Développement social urbain (DSU), l'Institut régional de travail social (IRTS) et l'Union nationale des institutions d'action pour les Tsiganes (UNISAT) on mis au point une formation de 700 heures pour 15 médiateurs tsiganes. Ceux-ci exercent actuellement leurs fonctions dans leur quartier d'origine, dans le cadre d'actions de médiation en milieu scolaire ou d'actions de réhabilitation de l'habitat. Dans le premier cas, ils sont des médiateurs entre les familles, les professeurs et les élèves. Dans le second, ils servent de relais entre les bailleurs et la population. Leur connaissance du terrain permet d'établir une passerelle entre l'administration et la communauté Tsigane. A partir du témoignage des médiateurs, le documentaire s'articule autour des thèmes suivants : le rôle et les missions des médiateurs, les difficultés rencontrées, la recherche d'une légitimité auprès de la population et de l'administration. Leurs points de vue convergent pour prôner la disparition des quartiers et des écoles ghettos et encourager les échanges entre la communauté tsigane et le monde extérieur, afin de lutter contre les préjugés et les incompréhensions mutuelles. Le film présente cette expérience de façon très valorisante sans pour autant éluder en conclusion, la question cruciale de l'avenir des médiateurs tsiganes et de la pérennité d'une telle initiative.

, Contact : Média 2 Méditerranée - Tél. 04.91.98.98.54

(Source Etudes Tsiganes, <http://www.etudestsiganes.asso.fr/video/mediateurs.html>)

Géza ROHEIM (Association), site de l'association, des mots et des gens, d'ici et d'ailleurs... <http://perso.wanadoo.fr/geza.roheim/index.htm>

lien spécifique sur le thème de la médiation interculturelle :

<http://perso.wanadoo.fr/geza.roheim/html/mediatio.htm>

Pinuccia SCARAMUZZETTI (Italie) « Les "politiques" de soutien à la promotion humaine et sociale des tsiganes. Un point de vue de l'Italie » intervention au V^e Congrès Mondial de la Pastorale des Tsiganes, Budapest, Hongrie, 30 juin – 6 juillet 2003.

paragraphe intitulé « la médiation culturelle » en milieu / fin de document.

Document accessible sur internet par le lien :

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/migrants/documents/rc_pc_migrants_doc_2003094_Nomads_Budapest_Scaramuzzetti_fr.html

Jean-François SIX, « Le temps des médiateurs », Ed. Seuil, 1990, 279 pages

Pourquoi est-il aujourd'hui tant question de médiateurs et de médiation, dans la vie publique comme dans la vie privée, dans le cadre de la famille, du quartier, de l'entreprise, dans les rapports entre Etats ? Si la médiation a toujours existé, son besoin se fait plus fortement sentir avec la multiplication des difficultés et des conflits, des tensions individuelles et sociales. C'est que, malgré leur constant développement, les moyens de communication suscitent paradoxalement l'angoisse face à l'autre, le repli sur soi, la prolifération des intégrismes, une non-communication. Intervenant sur tous les plans des relations entre les hommes, la médiation constitue une véritable innovation sociale et politique dans la mesure où sont clairement définis son objet et les conditions dans lesquelles elle peut valablement s'exercer : ne se confondant ni avec la négociation ni avec la résolution des conflits, elle doit se fonder sur l'écoute, la compréhension, la volonté d'établir un lien. La médiation se présente aujourd'hui comme un lieu d'espoir.

Jean-François SIX et Véronique MUSSAUD, « Médiation » éd. Seuil, 2002, 341 pages

Jean-François Six et Véronique Mussaud sont président et secrétaire général du Centre national de la Médiation. Tous deux travaillent à l'Institut de Formation à la Médiation.

Si les « médiateurs » sont mandatés et offrent leurs services dans une relation de type binaire, les acteurs de la médiation interviennent d'égal à égal sur un mode ternaire. Dans la médiation, qui est un non-pouvoir, deux groupes ou deux personnes prennent en compte la relation qu'ils veulent créer entre eux, la cultivent et se construisent ainsi les uns par rapport aux autres. Ce livre initie à l'art de développer cette culture du lien, de la relation, une culture aussi nécessaire pour l'avenir de notre société que les valeurs de fraternité, d'amitié ou de citoyenneté.

Claude TAPIA, coord., « La médiation interculturelle », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, décembre 1999, n°32, p. 5-147
Autour du thème de la médiation interculturelle qui correspond, en France, à un certain nombre de problèmes ou de phénomènes sociaux, ce numéro réunit à la fois des réflexions de praticiens et de chercheurs, de psychosociologues, sociologues, démographes, anthropologues, pédagogues, linguistes et géographes.

Nancy THEDE « L'identité ethnique des Gitans de la basse Andalousie, Variation sur le thème de la frontière ethnique », Thèse de doctorat de philosophie Université de Montréal Juin 1998, 166 pages, parue chez L'Harmattan, préface de Patrick Williams, thèse consultable en ligne, lien : <http://www.pum.umontreal.ca/theses/pilote/thede/these.html>

Marc THOMAS, « Acquérir une compétence interculturelle. Des processus d'apprentissages interculturels au quotidien. » Mémoire de DESS en Psychologie (oct.2000). Université de Nancy 2

Marc Thomas est président du Centre de Médiation Interculturelle, et directeur pédagogique du centre de formation. Certains articles sont disponibles sur le site du Centre de Médiation Interculturelle, 15, rue du Ruisseau, 57070 Metz

<http://www.mediation-interculturelle.com/>

Guy VINCENT - Daniel THIN - Bernard LAHIRE, L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? *Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, sous la direction de Guy Vincent, P.U.F. de Lyon avril 1994, 227 pages

Michel Wieviorka (dir.), avec les contributions de : Clarisse Buono, Alexandra Poli, Nikola Tietze « *La médiation : une comparaison européenne* » collection études et recherches, éditions de la DIV, (Délégation Interministérielle à la Ville) 2002

Site <http://www.ville.gouv.fr/infos/editions/mediation.html>

téléchargement (164 pages) : <http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/mediation.pdf>

Cet ouvrage présente les travaux conduits à partir de 2000 par trois chercheurs du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (EHESS-CNRS) sur les pratiques dites de "médiation" à l'aune de la recherche à travers les quinze pays de l'Union européenne.

Dans le prolongement du séminaire européen organisé par la délégation interministérielle à la ville en septembre 2000 sur la "médiation sociale", cette étude comparée qui a reçu le soutien de la Commission européenne, met en exergue les enjeux posés par le développement de ces nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne en Europe.

VII. Activités autocorrectives

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

A. Etude de cas numéro 1, développement économique.

Enoncé

Une ville d'environ 100 000 habitants a créé voilà une quinzaine d'années une aire d'accueil des Gens du Voyage d'une capacité de 50 emplacements. Une vingtaine de terrains privés se situent au sein ou à proximité de la commune. Ces possibilités d'habitat générées par des habitudes historiques de stationnement et de pratiques économiques induisent sur ce territoire une présence importante de familles du Voyage.

Suite à des échanges sur l'aire d'accueil ou dans les administrations, une demande émerge : certains Voyageurs souhaitent voir se développer un soutien à la création et à la gestion d'activité indépendante, leurs démarches étant rendues difficiles par des relations conflictuelles avec les institutions de droit commun.

Les professionnels généralistes (ex : travailleurs sociaux) amenés à les rencontrer soulignent leurs incapacités à les accompagner de façon opérante dans ce type de projet, ne maîtrisant pas suffisamment les réseaux et la technicité inhérents à la création d'activité.

Les professionnels spécialistes (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers, préfectures, Conseil Général, organismes payeurs ...) soulignent quant à eux les difficultés de communication qu'ils entretiennent avec les Gens du Voyage.

Exercice

Quelle dynamique une structure de médiation interculturelle peut-elle développer pour rétablir une communication sereine entre Voyageurs et administrations, et de ce fait induire la prise en compte de la demande des Gens du voyage en matière d'accompagnement à la création et à la gestion d'activité indépendante ?

VII. Activités autocorrectives

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

B. Guide d'autocorrection de l'étude de cas numéro 1.

trame de développement

Etape préalable : Information et recueil de données

- *Auprès des Voyageurs :*

Sont-ils au courant de cette situation ? Si oui, quelle est la nature du problème ?

Qu'en pensent-ils ? Pourquoi, selon eux, la communication est-elle difficile ?

Sont-ils potentiellement nombreux à être confrontés à ce type de situation ?

Ont-ils des exemples de pratiques dans d'autres localités ?

Quel est leur avis sur l'intervention d'un tiers dans cette situation ?

- *Auprès de chaque institution concernée :*

Sont-elles amenées à accueillir des Voyageurs et dans quelles conditions ?

Entretiennent-elles, selon elles, une communication satisfaisante avec les Voyageurs ?

Si non, pourquoi ?

Les pratiques pourraient-elles évoluer ?

Quel est leur avis sur l'intervention d'un tiers dans cette situation ?

Postulat : les parties sont en accord avec l'intervention d'un tiers médiateur.

Etape 1 : Echanges et formation

démultiplier les acteurs de la médiation interculturelle

- *Echange avec les Voyageurs :*

Sur la dynamique de médiation entreprise,

Sur le fonctionnement des administrations,

Sur les difficultés exprimées par les administrations dans l'accueil des Voyageurs (méconnaissance du public).

- Formation des institutions de droit commun :

(Au minimum un professionnel référent par institution capable d'être relais et d'évoluer dans un contexte partenarial)

Sur l'histoire et la culture des Gens du Voyage,

Sur l'économie des Voyageurs à l'échelle locale (types de métiers pratiqués et potentiel économique, demande en matière de création d'activité indépendante, difficultés rencontrées...),

Sur l'existant en termes de pratiques à l'échelle nationale.

Etape 2 : Elaboration et activation de la phase opérationnelle.

- Création d'un groupe de pilotage incluant les Gens du Voyage (facilité par l'existence d'une association de Voyageurs à l'échelle locale) et les référents formés dans chaque administration partenaire, animé par la structure médiatrice.
- Ecoute et soutien des Voyageurs dans leurs démarches auprès des administrations en s'appuyant sur les référents relais, sans se substituer à l'un ni à l'autre.
- Ecoute et soutien des institutions partenaires dans l'évolution de leurs pratiques portant sur l'accueil des Voyageurs.
- Information (et accompagnement si nécessaire) des Voyageurs sur les dispositifs complémentaires, et soutien des administrations dans la création de ces dispositifs (ex : atelier d'acquisition des savoirs fondamentaux ayant pour support la gestion d'activité indépendante, soutien à la création de supports publicitaires) pour l'ensemble des entrepreneurs d'activité indépendante, qu'ils soient Voyageurs ou non.
- Information des professionnels généralistes et/ou bénévoles associatifs amenés à rencontrer les Voyageurs de l'existence de la démarche afin qu'ils deviennent à leur tour relais de l'information.

Etape 3 : Evaluation et réajustements.

Réengagements réguliers de la phase d'information et de recueil de données afin de rendre possible une évaluation pertinente de la démarche, ainsi qu'une circulation satisfaisante de l'information au plus grand nombre.

Réunions régulières du groupe de pilotage afin de :

- Confronter les retours des voyageurs et des institutions partenaires pour permettre, dans de bonnes conditions, de provoquer une communication indispensable à l'évolution de la démarche,
- Lever les freins politiques et institutionnels pouvant mettre à mal la fluidité de la démarche (ex : désengagement d'un partenaire, départ d'un professionnel relais, plan de financement...).

Eléments devant apparaître impérativement dans la réponse

- Association des Gens du Voyage à chaque étape de la démarche,
- Formation des partenaires,
- Vigilance de la structure médiatrice à ne pas se substituer aux Voyageurs comme aux institutions de droit commun,
- Développement de temps de concertation et de réajustement réguliers.

VII. Activités autocorrectives

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

C. Etude de cas numéro 2, scolarisation.

Enoncé

Une école primaire est amenée, au regard du contexte local, à accueillir entre 30 et 40 enfants du Voyage par année scolaire. Ces enfants, plus nombreux en période hivernale, présentent des différences de niveaux non négligeables, ainsi qu'une disparité en termes d'assiduité. L'équipe pédagogique se pose la question d'un accueil pertinent de ces enfants et interpelle l'Inspection Académique pour la mobilisation de moyens supplémentaires afin de répondre à l'accueil des enfants du Voyage dans des conditions acceptables pour tous.

L'Inspecteur d'Académie prend en compte la demande et permet la création d'une classe d'adaptation « Enfants du Voyage » (CLAD) pour soutenir l'équipe pédagogique. La démarche proposée est la suivante : un enseignant spécialisé aura en charge la CLAD et mettra en œuvre l'accueil et l'orientation des jeunes Voyageurs.

Afin de proposer des réponses concrètes à l'équipe pédagogique, une procédure d'accueil des Enfants du Voyage est mise en œuvre au sein de l'école. Dans un premier temps, quand une famille du Voyage inscrit un enfant à l'école, ce dernier est automatiquement accueilli en CLAD, où son niveau est évalué par l'enseignant spécialisé. Suivant le résultat de l'évaluation, trois possibilités sont envisageables :

- Si l'enfant a un niveau satisfaisant, il est orienté dans la classe ordinaire correspondant à son âge,
- Si l'enfant présente des lacunes dans certaines matières, il est orienté dans la classe ordinaire correspondant à son âge et rejoint la CLAD « Enfants du Voyage » pendant les temps d'enseignement où il n'a pas un niveau suffisant, afin de bénéficier de cours de rattrapage auprès de l'enseignant spécialisé,
- Si l'enfant n'a pas un niveau suffisant, il est scolarisé au sein de la CLAD « enfants du voyage » peu importe son âge et participe à des temps partagés avec les autres classes (sport, musique, théâtre ...).

Pendant la période hivernale, la CLAD «Enfants du Voyage » accueille une vingtaine d'enfants. Dix à quinze autres sont répartis dans les classes ordinaires. Il est important de souligner qu'à ce moment de l'année, l'école est amenée à refuser certaines inscriptions par manque de place.

Exercice

Commentez, en essayant de prendre en compte la dimension de la médiation interculturelle, l'organisation mise en place par l'inspection d'académie et l'équipe pédagogique afin de permettre l'accueil des Enfants du Voyage dans cette école.

VII. Activités autocorrectives

par Laurence MENEZ

laurencemen@yahoo.fr

D. Guide d'autocorrection de l'étude de cas numéro 2.

trame de développement

1. Conséquences de la création de la CLAD « enfants du voyage »

Malgré la volonté avérée de l'Inspecteur d'Académie et de l'équipe pédagogique d'améliorer l'accueil des Enfants du Voyage, la création d'une CLAD spécifique ne favorise pas la reconnaissance de ces derniers comme élèves à part entière de l'école en question (stigmatisation des Enfants du Voyage). De plus, ce dispositif devient rapidement ghettoïsant à partir du moment où l'enseignant spécialisé se voit confier un nombre important d'enfants en difficulté, notamment l'hiver, et qu'il ne pourra pas accompagner de façon satisfaisante. Il apparaît clairement que ce fonctionnement va développer à court terme un enseignement « à deux vitesses » au sein de cet établissement.

2. Une autre proposition : l'accueil systématique en classe ordinaire dès la maternelle

Il semble pertinent de redistribuer les moyens au sein de l'école. Le poste supplémentaire doit servir l'ensemble des élèves accueillis, et non pas exclusivement les Enfants du Voyage. Les négociations avec l'Inspection Académique doivent porter sur l'effectif potentiellement variable d'élèves accueillis par chaque enseignant. Ces derniers, travaillant en équipe et mutualisant leur pratique, peuvent proposer un fonctionnement décloisonné, par groupe d'âge ou de niveau, profitable à tous, permettant un accueil systématique des jeunes Voyageurs en classe ordinaire grâce à l'utilisation d'outils adaptés (ateliers, groupe de soutien...).

3. Développement d'une médiation famille du Voyage / école .

Au-delà des possibilités de co-intervention, le poste supplémentaire peut rendre possible matériellement une médiation efficace entre l'école et les familles du Voyage. Un enseignant peut alors se déplacer sur les lieux de stationnement afin d'entendre les

besoins des familles en matière de scolarisation, et engager ainsi un dialogue relatif aux modalités d'accueil à l'école. De plus, cet enseignant sera alors en mesure d'informer l'équipe pédagogique des contenus de ses échanges avec les familles, et de ce fait, développer chez ses collègues une meilleure connaissance des familles du Voyage amenées à fréquenter l'école.

4. Anticiper les difficultés de la scolarisation au collège.

Cette organisation permet un accueil de qualité pour l'ensemble des élèves, mais aussi la création d'espace de rencontre positif entre enseignants et familles du Voyage. Dans ce contexte, une sensibilisation des Voyageurs à l'importance de la scolarisation de leurs enfants au collège peut être engagée.

Notions devant apparaître impérativement dans la réponse :

- Médiation familles du voyage / école,
- Accueil en classe ordinaire,
- Décloisonnement et travail en équipe,
- Anticipation du passage au collège.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à l'énoncé de l'exercice](#)